
Mémoire en science politique[BR]- Travail écrit : "Entre chevauchement et exclusion : les Belges Wallons francophones et leur(s) identité(s) collective(s)"[BR]- Séminaire d'accompagnement à l'écriture

Auteur : Frénéa, Tom

Promoteur(s) : Fontaine, Sébastien

Faculté : Faculté de Droit, de Science Politique et de Criminologie

Diplôme : Master en sciences politiques, orientation générale, à finalité spécialisée en administration publique

Année académique : 2022-2023

URI/URL : <http://hdl.handle.net/2268.2/16971>

Avertissement à l'attention des usagers :

Tous les documents placés en accès ouvert sur le site le site MatheO sont protégés par le droit d'auteur. Conformément aux principes énoncés par la "Budapest Open Access Initiative"(BOAI, 2002), l'utilisateur du site peut lire, télécharger, copier, transmettre, imprimer, chercher ou faire un lien vers le texte intégral de ces documents, les disséquer pour les indexer, s'en servir de données pour un logiciel, ou s'en servir à toute autre fin légale (ou prévue par la réglementation relative au droit d'auteur). Toute utilisation du document à des fins commerciales est strictement interdite.

Par ailleurs, l'utilisateur s'engage à respecter les droits moraux de l'auteur, principalement le droit à l'intégrité de l'oeuvre et le droit de paternité et ce dans toute utilisation que l'utilisateur entreprend. Ainsi, à titre d'exemple, lorsqu'il reproduira un document par extrait ou dans son intégralité, l'utilisateur citera de manière complète les sources telles que mentionnées ci-dessus. Toute utilisation non explicitement autorisée ci-avant (telle que par exemple, la modification du document ou son résumé) nécessite l'autorisation préalable et expresse des auteurs ou de leurs ayants droit.



LIÈGE université

**Droit, Science Politique
& Criminologie**

Entre chevauchement et exclusion : les Belges Wallons francophones et leur(s) identité(s) collective(s)

Le cas des habitants de la province de Liège

Tom FRENEA

Mémoire présenté en vue d'obtenir le grade de Master en Sciences Politiques, à
finalité en Administration Publique

PROMOTEUR : M. Sébastien FONTAINE

LECTEURS : M. Geoffrey GRANDJEAN et M. Maxime COUNET

Si le mémoire est un « travail écrit original » se voulant par là même personnel, les réflexions qui conduisent son écriture ont forcément une origine collective. Par ces quelques lignes, je souhaiterais remercier toutes les personnes sans qui ce processus de réflexion n'aurait pas été possible.

Les enseignants de l'Université de Liège, parce que c'est leur envie de transmettre leurs connaissances qui font la formation au bout de laquelle le mémoire vient constituer un exercice de synthèse. M. Sébastien Fontaine, mon promoteur, et MM. Geoffrey Grandjean et Maxime Counet, mes lecteurs, ont joué un rôle important de ce point de vue.

Ma famille, pour m'avoir soutenu et remotivé lorsque c'était nécessaire, tout au long de mon parcours et parfois même sans trop comprendre en quoi consistent mes études.

Mes amis enfin, parce que l'incertitude est inquiétante quand elle est vécue seule, mais révèle une infinité de possibles en communauté.



Drapeaux européen, belge, et wallon devant la façade de l'Hospice Saint-Gilles, siège du Parlement Wallon

Antoine 49, « Namur.Le Parlement Wallon.2 », *Flickr*, disponible à l'adresse suivante : <https://flic.kr/p/su1KA3> (consulté le 13 avril 2023)

Table des matières

INTRODUCTION GÉNÉRALE	1
PARTIE I. CADRE THÉORIQUE	3
1. De la Science Politique à la Politique	3
1.1. Une lutte d'intérêts et de valeurs	3
1.2. Un espace structuré autour de clivages.....	4
2. L'identité collective, une affaire d'État.....	5
2.1. Le nationalisme : l'idéologie de l'imaginaire national	7
2.1.1. La Théorie de l'identité sociale	8
2.1.2. Le nationalisme banal.....	9
2.2. Délimiter la nation	10
2.2.1. L'opposition entre nationalismes civique et ethnique	10
2.2.2. Au-delà de la dichotomie classique	11
2.2.3. Opérationnaliser la distinction.....	13
3. Application au cas belge	17
3.1. Un État plurinational.....	17
3.2. Un système politique consociatif.....	24
PARTIE II. MÉTHODOLOGIE	29
1. La posture de la recherche.....	29
2. Les hypothèses	31
3. La construction de l'enquête	32
3.1. Le questionnaire.....	33
3.2. L'échantillon de répondants.....	35
PARTIE III. RÉSULTATS	37
1. Le pluralisme identitaire des Belges Wallons francophones.....	37
1.1. L'identité wallonne	37
1.2. L'identité belge	41
1.3. La concordance des identités belge et wallonne	44
1.4. Les sentiments de différenciation	46

2. Les frontières des identités belge et wallonne.....	51
2.1. Les critères attributifs	51
2.2. Les critères réalisables	53
2.3. Le critère de la langue.....	57
2.4. Les critères subsidiaires pour être wallon.....	58
CONCLUSIONS GÉNÉRALES	61
BIBLIOGRAPHIE	63

INTRODUCTION GÉNÉRALE

En février 2023, le président de l'un des principaux partis du paysage politique belge francophone affirmait publiquement, bien que sur le ton de l'humour, que les Wallons « aiment profiter de la vie » au contraire des Flamands qui récuseraient leur propre bonheur par leur acharnement au travail. Cette déclaration a engendré de vives réactions de la part de représentants politiques flamands, lui reprochant de véhiculer un stéréotype à propos de l'ensemble des Belges¹.

Plus fondamentalement, cet épisode médiatique pose la question de la conception qu'ont les Belges de leur propre identité collective, que nous pouvons globalement définir comme un sentiment collectif visant à donner un sens au vivre-ensemble, pour une société donnée. Nous nous intéressons spécifiquement dans le cadre de ce travail aux Belges Wallons francophones, dans le cas de la province de Liège². La question à laquelle nous tentons de répondre et qui guidera nos développements est donc de savoir *comment les Belges Wallons francophones déterminent leur(s) identité(s) collective(s) ?* Cette question générale appelle deux sous-questions. D'une part, la nature des limites de la nation se situe au cœur d'un vif débat historique entre un point de vue organiciste et ethnique, face à des considérations plus plébiscitaires et civiques. D'autre part, poser une telle question dans un État multinational comme la Belgique nécessite une contextualisation à propos de la coïncidence, ou non, des multiples identités mobilisables par les citoyens.

Pour répondre à ces questions, nos développements sont structurés en trois parties. Dans un premier temps, nous présentons les bases théoriques sur lesquelles se fonde notre réflexion. À ce titre, nous définissons la science politique à partir de son sujet d'étude : la politique, un champ conflictuel mais structuré à propos du sens qu'une société se donne collectivement³. Cela nous permet d'explicitier en quoi la nation, comme réponse à la recherche d'identité collective, est un sujet politique digne d'intérêt pour les politologues. Puis nous contextualisons notre recherche dans le cadre de la Belgique francophone, en mettant en avant ses singularités identitaires et institutionnelles. La seconde partie permet de faire le lien entre

¹ COPPI, D., « Le trait d'humour de Magonne ne fait pas rire au Nord: "Une insulte aux Belges vivant en Flandre et en Wallonie" », *Le Soir*, 7 février 2023, disponible à l'adresse suivante : <https://www.lesoir.be/493786/article/2023-02-07/le-trait-dhumour-de-magonne-ne-fait-pas-rire-au-nord-une-insulte-aux-belges> (consulté le 05/05/2023).

² Pour être précis, dans les 75 communes francophones de cette province.

³ En ce compris lorsque les normes sociales trouvent leur source à l'extérieur de la société elle-même. Sur la distinction autonomie – hétéronomie, voy. not. CASTORIADIS, C. (1975), *L'institution imaginaire de la société*, Paris, Points [1999], 544 p.

notre cadre théorique et notre apport personnel : nous y précisons les postures ontologique, épistémologique, et méthodologique qui ont aiguillé la conception de notre travail de terrain, ainsi que les hypothèses soumises à vérification empirique. En outre, nous fournissons des informations au lecteur sur le questionnaire d'enquête utilisé et le profil des répondants qui constituent notre échantillon. Enfin, dans une troisième partie nous présentons nos résultats en deux temps, pour répondre à la problématique générale de notre travail par ses deux sous-questions. Dans un premier temps nous vérifions si des éléments de contexte institutionnel, social, ou médiatique ont remis en question la concordance historique des identités belge et wallonne. Dans un second temps, nous analysons la nature des limites fixées à ces deux identités en s'appuyant sur la distinction entre nationalisme ethnique et civique.

PARTIE I. CADRE THÉORIQUE

1. De la Science Politique à la Politique

Si toute science se définit par un objet et une démarche, la science politique est caractérisée par son étude du vivre-ensemble en lien avec l'étymologie même du terme « politique » : du grec *politikos*, ce qui a trait à la cité⁴, et selon une démarche scientifique entendue comme non idéologique ou partisane⁵. La science politique fait donc référence à l'étude de la communauté et des questions relatives à son fonctionnement. À ce titre, on peut considérer que chaque société est confrontée à « quatre questions fondamentales : Qui sommes-nous ?, Pourquoi vivons-nous ensemble ?, Comment produisons-nous ?, et Comment distribuons-nous les richesses ? »⁶. Pour répondre à ces questions, la sphère publique voit s'opposer divers discours en concurrence, donnant eux-mêmes lieu à différentes pratiques politiques.

1.1. Une lutte d'intérêts et de valeurs

Sans prendre part au débat philosophique entre Carl Von Clausewitz et Michel Foucault quant à savoir si la guerre est la continuation de la politique par d'autres moyens ou l'inverse⁷, nous soutenons que le processus visant à apporter des réponses à ces « questions fondamentales » est un enjeu de pouvoir profondément conflictuel. En cela nous adhérons notamment à la posture philosophique de Chantal Mouffe, qui dénonce *l'illusion du consensus* : si la démocratie passe bel et bien par le débat et l'échange d'arguments, ces éléments forment en fait un antagonisme idéologique à organiser au sein d'un « espace public agonistique »⁸. De cette manière, la philosophe belge s'inscrit en opposition aux thèses libérales de la politique comme celle de Francis Fukuyama, qui voit en la victoire de la démocratie libérale occidentale et l'économie de marché face au fascisme et au communisme

⁴ On retrouve également la notion de « chose publique » dans l'origine latine du terme : *Res Publica*.

⁵ SCHIFFINO, N. *et al.* (2022), *Fondements de science politique* (2^e édition), Louvain-la-Neuve, De Boeck Supérieur, 572 p.

⁶ CLAISSE, F., COUNET, M., et VERJANS, P. (2017), *Introduction aux doctrines et aux idées politiques : une approche structurale*, Bruxelles, De Boeck supérieur, 192 p.

⁷ *Voy. Not.* HERISSON, A. (2018), « Clausewitz versus Foucault : regards croisés sur la guerre », *Cahiers de philosophie de l'université de Caen*, n° 55, pp. 143-162.

⁸ MOUFFE, C. (2016), *L'illusion du consensus*, Paris, Albin Michel, p. 10.

la disparition des conflits mondiaux et l'avènement d'une *fin de l'histoire* inspirée de la dialectique hégélienne⁹.

Nous soutenons également que les réponses apportées à ces questions s'opposent à la fois en termes d'intérêts et de valeurs. Une telle considération est inspirée du travail des politologues Frédéric Claisse, Maxime Counet, et Pierre Verjans, qui en adoptant une *approche structurale* inspirée de la linguistique rendent compte comment les doctrines et les idées politiques se structurent des quatre questions précédemment évoquées. Chacune se dédouble : en termes de valeurs pour donner des doctrines, et en termes d'intérêts par rapport aux positions institutionnelles, pour dicter des pratiques¹⁰. Plus généralement, le sociologue Olgierd Kutty fait la différence entre les intérêts, qu'il définit en s'inspirant de Machiavel comme « une conduite d'entretien ou d'amélioration de sa position qui repose sur un calcul des moyens », et les valeurs : des « sentiments puissants, fondateurs de légitimité »¹¹. D'un côté donc, la politique constitue un lieu d'opposition entre des stratégies, et la science politique permet de « comprendre comment les différents acteurs (individuels et collectifs) d'un système politique structurent leurs interactions pour atteindre certaines fins »¹². Mais d'un autre côté, il s'agit aussi d'un affrontement entre différents fondements pour l'identité collective, et en cela « l'exercice du pouvoir politique a pour objectif de créer un monde commun »¹³.

1.2. Un espace structuré autour de clivages

La réaffirmation du caractère conflictuel de la politique nous mène à évoquer le concept de clivage. Selon le politologue italien Stefano Bartolini, ce terme ne doit toutefois pas être confondu avec toute forme de division¹⁴. En effet, les clivages constituent plutôt des « facteurs structurels de division sociale », qui combinent des divisions de trois

⁹ FUKUYAMA, F. (1992), *La fin de l'histoire et le dernier homme*, Paris, Flammarion, 452 p.

¹⁰ CLAISSE, F., COUNET, M., et VERJANS, P. (2017), *op. cit.*

¹¹ KUTTY, O. [1998] (2015), *La négociation des valeurs : introduction à la sociologie*, Louvain-la-Neuve, De Boeck Supérieur, p. 12.

¹² SCHIFFINO, N. *et al.* (2022), *op. cit.*, p. 27.

¹³ GRANDJEAN, G. (2022), « L'institutionnalisation du pouvoir politique en Wallonie. Vers un modèle de différenciation historico-politique », in GRANDJEAN, G., LEMPEREUR, M. et MAQUET, J. (dir.) *Histoire des institutions diachroniques : le pouvoir politique en Wallonie*, Liège, Presses universitaires de Liège, p. 9

¹⁴ BARTOLINI, S. (2005), « La formation des clivages », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 12, n° 1, pp. 9-34.

natures différentes : les intérêts, la dimension culturelle avec ses symboles et ses normes, et les appartenances à des collectifs différenciés¹⁵.

À partir d'une étude collective comparant différents systèmes nationaux de partis politiques, et en systématisant l'analyse par une démarche de sociologie historique, Seymour Martin Lipset et Stein Rokkan ont établi une théorie des clivages devenue classique en sciences politiques¹⁶. Selon eux, les systèmes politiques se structurent autour de quatre clivages fondamentaux qui sont les résultats historiques de deux révolutions majeures. Chronologiquement, la révolution nationale a d'abord donné lieu à l'opposition entre le centre et la périphérie lors de la construction de l'État, que Norbert Elias a par ailleurs décrit comme un processus non linéaire de convergence du pouvoir vers le souverain qui réussit à imposer un monopole fiscal et militaire¹⁷. Mais la révolution nationale a également mené à la structuration du clivage entre les partisans de l'État face à l'Église pour l'exercice de ce pouvoir. Ensuite, la révolution industrielle a donné lieu au développement du clivage rural – urbain à propos du mode de production, et au clivage capital – travail relatif à la redistribution des richesses produites entre possédants et travailleurs.

Dans le cadre de ce travail, nous nous concentrons sur la question « Qui sommes-nous ? ». Elle sous-entend en termes d'intérêts la fonction de protection remplie par l'État par la centralisation de la violence parfois contre le gré de résistances locales, c'est-à-dire au clivage centre – périphérie. Elle renvoie en outre en termes de valeurs à la conception du « droit de cité », ou la détermination du degré d'ouverture ou de fermeture du collectif entre inclusivisme et exclusivisme¹⁸.

2. L'identité collective, une affaire d'État

Pour comprendre l'importance de la question de l'identité collective, il est utile de revenir aux éléments qui permettent à l'État d'exister au sens matériel, c'est-à-dire indépendamment de sa reconnaissance ou non par ses pairs. Il est à ce titre composé d'un territoire, d'un gouvernement, et d'une population : « tous les individus qui sont

¹⁵ SCHIFFINO, N. *et al.* (2022), *op. cit.*, p. 197.

¹⁶ LIPSET, S.M. et ROKKAN, S. (1967), « Cleavage Structures, Party systems, and Voter Alignments: An Introduction », in LIPSET, S.M. et ROKKAN, S. (éds.), *Party systems and voter alignments: cross national perspectives*, New York, Free Press, pp. 1-64.

¹⁷ ELIAS, N. (1975), *La dynamique de l'Occident*, Paris, Pocket [2003], 320 p.

¹⁸ CLAISSE, F., COUNET, M., et VERJANS, P. (2017), *op. cit.*, p. 35.

juridiquement liés aux décisions et règles adoptées par l'État parce qu'ils se situent à l'intérieur de ses frontières ou parce qu'ils en possèdent la nationalité »¹⁹. Cette notion de population est effectivement liée à la question de la citoyenneté, qui a des implications importantes pour participer à l'exercice du pouvoir politique d'un point de vue institutionnel. Par exemple, même si ces restrictions ont tendance à s'assouplir en pratique sous l'influence de l'intégration européenne, la Constitution belge consacre encore en principe la nationalité comme un critère d'exclusion à la participation électorale et à l'exercice de mandats électifs ou de fonctions publiques²⁰. La distinction entre les nationaux et les étrangers est donc intrinsèque à la construction de l'État puisque la nation entend constituer une communauté politique de base, qui partage une même destinée politique et sur laquelle s'exerce le pouvoir étatique.

Cependant, les concepts d'État et de nation sont à distinguer. D'abord, la littérature différencie classiquement deux types de nationalismes. Le nationalisme d'État fonde comme son nom l'indique l'organisation de la société sur l'État, dont la population forme la nation. Au contraire, le nationalisme ethnique fait de la communauté nationale la clé de voute du collectif : l'État ne constitue que son expression politique, et lui octroie appui et protection²¹. Nous revenons en profondeur sur la question de l'appartenance au collectif plus loin dans ce travail, mais il est intéressant de noter à ce stade que la distinction entre nationalisme d'État et nationalisme ethnique illustre déjà une divergence de conception sur cette question. En effet, lorsque l'État supplante la nation, la nationalité est plutôt attribuée en fonction de critères « civiques » comme le droit du sol. Mais dans le cadre du nationalisme ethnique, l'affiliation à la nation est bien une question de respect des critères « ethniques » : qu'ils soient physiques ou culturels comme le droit du sang, religieux, ou même raciaux²².

En outre, il est utile de rappeler que le modèle d'État-nation dans lequel les deux notions se superposent sur une même population, comme c'est le cas en France, n'est pas universel. Nation et État peuvent dans certains cas ne pas recouvrir une même réalité, et deux modes d'intégration existent alors. Dans le modèle d'État plurinational, deux ou plusieurs niveaux de citoyenneté sont établis afin de protéger chaque communauté : c'est ce qui a été construit en

¹⁹ SCHIFFINO, N. *et al.* (2022), *op. cit.*, p. 121.

²⁰ Constitution belge, articles 64, 69 et 97 concernant le monopole du droit d'éligibilité, et article 10 à propos de l'accès aux emplois civils et militaires.

²¹ SCHIFFINO, N. *et al.* (2022), *op. cit.*

²² *Ibid.*

Belgique²³ parallèlement à l'essor historique du Mouvement flamand. Enfin, le modèle d'État multiculturel se situe d'une certaine manière à mi-chemin entre les deux autres modèles : à l'instar du Royaume – Uni, il ne reflète pas l'homogénéité de la nation, mais n'institutionnalise pas non plus les différences entre citoyens²⁴.

Pour conclure cette section nous pouvons citer la sociologue Bernadette Bawin-Legros, qui rappelle que quel que soit « l'objet réifié » donnant un sens au collectif : la société, la nation ou l'État, ces objets ne sont jamais que des constructions collectives issues de relations de pouvoir²⁵. En prenant pour exemple le cas de la Belgique, elle remarque que chaque pays peut, en fonction du contexte, être considéré de quatre manières différentes : un « objet imaginaire », c'est-à-dire « le statut qu'il prend quand sur lui se porte le regard de l'envie ou du dégoût », un « objet symbolique », qui à travers des emblèmes et des actes accentue ses propriétés distinctives pour créer une identité, un « objet transitionnel » permettant de substituer des relations symboliques, ou un « objet réel » qui acquiert une existence simplement en étant nommé²⁶. Dans la suite de ce travail, nous développons les catégories symbolique et imaginaire en les appliquant à la nation : puisque cette dernière constitue une réponse possible à la question « Qui sommes-nous ? », comment structure-t-elle la vision du monde des individus, et comment construit-elle une identité ?

2.1. Le nationalisme : l'idéologie de l'imaginaire national

Le nationalisme est une idéologie, c'est-à-dire « un ensemble de représentations relativement intégrées portant sur le monde et son devenir. Elle est à la fois une vision totale du monde, un discours sur la société, une orientation pour l'action ainsi que le combat qui peut en découler, un moyen de se forger une identité, et finalement, un enjeu de pouvoir »²⁷. L'idéologie nationaliste place quant à elle l'imaginaire national au centre de l'explication du monde, à travers deux axes. D'une part, le nationalisme philosophique fait de la nation le lien de rattachement de référence entre l'individu à la société. D'autre part, le nationalisme

²³ L'article 43 de la Constitution Belge consacre l'existence de groupes linguistiques français et néerlandais dans les chambres parlementaires fédérales. Cette mesure permet la mise en place d'outils pour protéger la minorité francophone et contraindre les deux communautés à la négociation : par exemple les lois à majorité dite spéciale et la procédure de « sonnette d'alarme », respectivement visées aux articles 4 et 54 de la Constitution.

²⁴ SCHIFFINO, N. *et al.* (2022), *op. cit.*

²⁵ BAWIN-LEGROS, B. (1988), « Belgique ou être Belge ? », *Cahiers internationaux de sociologie*, vol. 84, n° 84, pp. 151-160.

²⁶ *Ibid.*, p. 155.

²⁷ SCHIFFINO, N. *et al.* (2022), *op. cit.*, p. 241.

politique et économique prône l'indépendance de la nation via sa souveraineté politique et économique : c'est en ce sens que le nationalisme désigne « tout mouvement (animé par des groupes et des individus) qui entend qu'un État soit institué à partir de, et en référence à, une nation particulière, censée avoir vocation à l'autodétermination ».²⁸

Pour comprendre comment cette idéologie constitue pour les individus et les groupes sociaux une clé de lecture complète et cohérente sur le monde, nous développons dans la suite les apports des théories de l'identité sociale et du nationalisme banal.

2.1.1. La Théorie de l'identité sociale

La théorie de l'identité sociale se fonde dans les années 1970 sur les travaux de Henri Tajfel, qui énonce que « l'identité sociale d'un individu est liée à la connaissance de son appartenance à certains groupes sociaux et à la signification émotionnelle et évaluative qui résulte de cette appartenance »²⁹.

Pour résumer ici en quelques lignes les principes fondamentaux de ce courant de la psychologie depuis ses débuts et jusqu'à ses développements les plus récents, nous nous basons sur une publication contemporaine du psychologue américain Michael A. Hogg³⁰. En fait, la théorie de l'identité sociale part de l'hypothèse que les préjugés et les conflits intergroupes sont mieux compris comme des phénomènes collectifs, où les groupes sociaux fournissent aux individus une identité partagée qui prescrit des croyances et des comportements. Dans cette optique, le paradigme du groupe minimal établit que le simple processus de catégorisation suffit à produire un ethnocentrisme et un comportement compétitif entre les groupes, et donc potentiellement à construire les bases d'un conflit. Mais la différenciation dans le traitement des individus est asymétrique : entre avantage des membres de son groupe et discrimination des membres d'un groupe différent, en fonction du degré de menace ressenti sur le groupe d'appartenance. Les structures de croyance subjectives fournissent aux membres du groupe des croyances sur la nature des relations entre leur groupe et un groupe extérieur. Elles se fondent notamment sur l'écart entre les positions

²⁸ *Ibid.*, p. 123.

²⁹ TAJFEL, H. (1972), « La catégorisation sociale », in MOSCOVICI, S. (dir.) *Introduction à la psychologie sociale 1*, Paris, Larousse, p. 292.

³⁰ HOGG, M. (2016), « Social Identity Theory », in MCKEOWN, S., HAJI, R. et FERGUSON, N. (éds.) *Understanding Peace and Conflict Through Social Identity Theory: Contemporary Global Perspective*, Cham, Springer International Publishing Switzerland, pp. 3-17.

sociales de chaque groupe, sa stabilité et sa légitimité, la perméabilité de chaque groupe et les alternatives possibles à la relation intergroupe actuelle. Enfin, d'après la théorie de l'auto-catégorisation, le groupe fournit à l'individu d'une part des éléments normatifs sur lequel aligner son comportement, et d'autre part des stéréotypes, c'est-à-dire des prototypes mentaux partagés sur les individus membres d'un autre groupe. Ces éléments visent à accentuer les similarités intragroupes et les individus déviants peuvent être considérés comme des menaces, mais ils ont également pour effet d'accentuer les différences entre les groupes : l'autre est dépersonnalisé, on ne le perçoit plus comme ce qu'il est, mais comme ce qu'il représente. En finalité, l'identité sociale permet aux individus de renforcer leur estime de soi et de réduire l'incertitude.

2.1.2. Le nationalisme banal

La théorie de l'identité sociale a également été approfondie en lien avec l'idéal de souveraineté de la nation grâce à l'État, notamment par Michael Billig dans son ouvrage *Banal nationalism*. L'auteur relève d'abord que de nombreuses guerres ont été accomplies dans le passé au nom de la nation afin de garantir sa souveraineté. En outre, en prenant les exemples de la Guerre du Golfe et de la Guerre des Malouines, il remarque que dans les deux cas les oppositions à la guerre dans l'opinion publique sont minimales : une rhétorique se révèle et permet de légitimer le conflit d'une part au nom de la souveraineté de sa propre nation, mais aussi au nom du principe de souveraineté des nations lui-même. En légitimant des conflits armés causant des décès, la nation s'affirme comme un principe supérieur à la vie humaine³¹. Cette hypothèse n'est pas sans faire écho à l'école de pensée réaliste en Relations Internationales, pour laquelle le « paradigme de Westphalie », c'est-à-dire le système international considéré comme centré sur les États et leur souveraineté, permet d'apporter une stabilité minimale à un contexte international perçu tel un terrain d'opposition naturellement anarchique entre les volontés de puissance de chacun³².

La thèse centrale défendue par Michael Billig est que le nationalisme ne se résume pas à des « passions dangereuses », des « émotions extraordinaires » ou même un « état d'esprit temporaire »³³. Le nationalisme est plus *banal* que cela, parce que la nation est

³¹ BILLIG, M. (1995), *Banal nationalism*, London, Sage, 200 p.

³² TELO, M. (2013), *Relations internationales : une perspective européenne* (3^e édition), Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, p. 23.

³³ BILLIG, M. (1995), *op. cit.*, p. 5,

quotidiennement reproduite en tant qu'idéologie à travers des images familières : un drapeau, ou un hymne national, et la familiarité de ces images implique que les citoyens eux-mêmes ne soient pas nécessairement conscients de ce conditionnement. Cependant, l'auteur insiste sur l'importance de distinguer le banal du bénin. En faisant un parallèle avec la notion de banalité du mal développée par Hannah Arendt³⁴, il rappelle que ce nationalisme latent est susceptible d'être réactivé à tout moment pour motiver la participation de la population à un conflit armé. Les éléments qui permettent au nationalisme banal de se reproduire méritent donc une attention certaine, car pour reprendre les termes de l'écrivain Charles Péguy : « Il y a quelque chose de pire que d'avoir une âme même perverse. C'est d'avoir une âme habituée »³⁵.

2.2. Délimiter la nation

L'historien Benedict Anderson définit la Nation comme « une communauté politique imaginée – et imaginée comme étant à la fois intrinsèquement limitée et souveraine »³⁶. Nous avons montré en quoi le lien entre la nation et l'État est lié à une volonté de garantir la souveraineté d'une population. Nous avons également montré, grâce à la théorie de l'identité sociale et la notion de nationalisme banal, par quels mécanismes elle se reproduit dans l'esprit d'une multitude de citoyens qui ne se connaîtront jamais tous mutuellement. Mais le caractère limité de la nation mérite encore d'être approfondi.

2.2.1. L'opposition entre nationalismes civique et ethnique

La question de savoir qui compose la nation a donné lieu à une opposition théorique devenue classique entre un nationalisme dit civique : sociopolitique, volontariste, et ouvert, et un nationalisme ethnique : ethnoculturel et organiciste³⁷. Cette opposition s'est historiquement construite en deux temps.

³⁴ Voy. Not. ARENDT, H. [1963] (1991), *Eichmann à Jérusalem : rapport sur la banalité du mal*, Paris, Gallimard, 484 p.

³⁵ PEGUY, C. (1914), « Note conjointe sur M. Descartes et la philosophie cartésienne », in CAVAZZINI, A. et SOSKIN, J. (éds.) *Charles Péguy. Note sur M. Bergson et Note conjointe sur M. Descartes*, Liège, Presses Universitaires de Liège [2016], p. 70.

³⁶ ANDERSON, B. (1983), *Imagined communities: reflections on the origin and spread of nationalism*, London, Verso [2006], p. 6.

³⁷ SCHIFFINO, N. *et al.* (2022), *op. cit.*

La recherche d'un critère d'appartenance à la nation a d'abord été au cœur d'un débat entre deux auteurs français des XIX^e et XX^e siècles : Ernest Renan et Charles Maurras, qui répondent à la controverse en des termes singulièrement contradictoires³⁸. Lors de sa conférence donnée à la Sorbonne en 1882 et intitulée *Qu'est-ce qu'une Nation ?*, Ernest Renan rejette l'idée d'une forme d'homogénéité déterministe dans la composition du corps national, dont il défend une conception ouverte. La Nation de Renan est avant tout fondée sur le « désir de vivre ensemble : [...] Avoir des gloires communes dans le passé, une volonté commune dans le présent ; avoir fait de grandes choses ensemble, vouloir en faire encore, voilà les conditions essentielles pour être un peuple »³⁹. Au contraire, Charles Maurras par ailleurs référence intellectuelle de l'extrême droite française, défend une conception essentialiste et exclusiviste de la nation. Cette dernière constitue « une totalité organique supérieure à l'individu. [...] Les vivants sont le produit d'un passé qu'ils continuent et dont ils doivent être respectueux »⁴⁰.

Dans un esprit similaire, le philosophe américain Hans Kohn établit en 1944 dans son ouvrage *The idea of Nationalism*, une dichotomie entre nationalisme occidental et non occidental. Le nationalisme occidental est associé à l'État : il est civique et inclusif, et fondé sur la notion de plébiscite fidèle à Ernest Renan. Au contraire, le nationalisme non occidental déstabilise l'État et fait reposer l'appartenance à la nation sur des « critères "objectifs" comme la race [qui] implique un retour au tribalisme primitif »⁴¹.

2.2.2. Au-delà de la dichotomie classique

Si l'opposition ethnique – civique a profondément marqué – et continue d'ailleurs à le faire – les études sur le nationalisme, elle n'échappe cependant pas à la critique dans la littérature contemporaine. Sans prétendre à l'exhaustivité, nous présentons ici quelques-unes de ces contributions.

Les historiens Maarten Van Ginderachter et Joep Leerssen ont retracé l'évolution du mythe opposant le sud de l'Europe, de langue romane et soi-disant marqué par une tradition romaine impériale, face au nord de l'Europe de langue germanique et aux régimes politiques « tribaux

³⁸ CLAISSE, F., COUNET, M., et VERJANS, P. (2017), *op. cit.*

³⁹ RENAN, E. (1882), *Qu'est-ce qu'une Nation ?*, Saguenay, SEGEP [2010], p. 50.

⁴⁰ CLAISSE, F., COUNET, M., et VERJANS, P. (2017), *op. cit.*, p. 87.

⁴¹ KOHN, H. (1944), *The idea of nationalism: a study in its origins and background*, New York, MacMillan [1948], p. 16

– démocratiques »⁴². Selon eux, ce contraste abstrait prend un sens particulier au XIX^e siècle dans la polarité conflictuelle entre la France : une société conviviale à la culture concrète et rationnelle, et le monde germanique dont la société est hiérarchisée et la culture abstraite et spéculative. Dans ce contexte, la thèse défendue par Ernest Renan en 1882 est aussi un réquisitoire contre les revendications allemandes sur l'Alsace-Lorraine. En effet, conceptualiser la nation comme un plébiscite appelle comme le souhaite la France à laisser le choix de l'appartenance des régions contestées à un vote des populations qui y vivent. Et cela permet dans le même temps de réattribuer à l'Allemagne un modèle déterministe et ethnociste de l'identité⁴³. Cet exemple illustre bien en quoi les questions politiques sont à la fois des luttes d'intérêts et de valeurs, comme nous l'avons soutenu plus tôt.

En adoptant le prisme des études postcoloniales, la sociologue Meghan Tinsley reproche au découpage géographique établi par Hans Kohn, entre occident civique et orient ethnique, de reproduire symboliquement la relation historique entre le monde colonisateur et le monde colonisé. Selon elle, les nationalismes civique et ethnique ne prennent leur sens que conjointement, à travers une dialectique hégélienne du maître et de l'esclave : le premier masque ses propres caractéristiques exclusives grâce au second, et ce faisant il masque également le travail identitaire permis par le nationalisme ethnique dans le cadre des luttes pour la décolonisation. Le nationalisme civique ne peut donc pas être considéré comme un idéal universel, et c'est la notion même de nationalisme qui doit être interrogée dans son ambiguïté afin de transcender l'idée de nation⁴⁴.

Le sociologue Danny Kaplan met lui – aussi en avant l'idée selon laquelle le nationalisme civique défini par le concept de plébiscite n'exprime pas suffisamment le caractère limité de la nation. Selon lui, les études du nationalisme sont marquées par un chevauchement entre deux questions qui ne sont pas distinguées de manière suffisamment claire : d'une part celle du respect des critères d'appartenance à la nation, qui garantissent un lien idéationnel, et d'autre part la solidarité, qui permet de construire un lien relationnel et favorise le sentiment d'appartenance des individus à un collectif. Or, c'est précisément l'étude des critères selon lesquels s'applique la solidarité entre citoyens d'une même nation qui permettrait le mieux de distinguer les aspects civique et ethnique du nationalisme. Elle devrait ainsi être privilégiée par les chercheurs. Dans le cas des critères d'appartenance à la nation, la distinction entre

⁴² VAN GINDERACHTER, M. et LEERSSSEN, J. (2012), « Denied ethnicism: on the Walloon movement in Belgium », *Nations and nationalism*, vol. 18, n° 2, p. 239.

⁴³ *Ibid.*

⁴⁴ TINSLEY, M. (2019), « Decolonizing the civic/ethnic binary », *Current sociology*, vol. 67, n° 3, pp. 347-364.

ethnique et civique est plus complexe, car « l'appartenance à une nation englobe à des degrés divers la catégorie de l'ethnicité et celle de la citoyenneté »⁴⁵.

Enfin, selon Maxim Tabachnik le concept de nationalisme civique n'est encore pas satisfaisant dans sa vocation analytique, parce qu'il sous-entend à la fois une identité collective fondée sur le territoire, par opposition à une identité fondée sur des critères ethniques, mais aussi sur des valeurs libérales et démocratiques antiautoritaires. Il découlerait de ce flou conceptuel que la distinction entre nationalismes civique et ethnique est d'une part porteuse de normativité, en distinguant une forme de nationalisme plus souhaitable qu'une autre, et est en outre inopérante dans l'étude de certains cas, en particulier non-occidentaux. L'auteur prend deux exemples. L'Azerbaïdjan est dirigé par un gouvernement autoritaire, mais accorde historiquement la nationalité selon un droit du sol inconditionnel et aucun droit du sang n'est applicable pour les Azéris nés en Géorgie. La Géorgie au contraire, est une démocratie libérale plus approfondie mais n'a jamais développé un droit du sol et refuse d'accorder la nationalité aux minorités ethniques installées sur son territoire. Dans les deux cas, on ne peut pas parler de nationalisme civique à la fois territorial et libéral. Selon Maxime Tabachnik, pour affiner l'analyse la distinction ethnique – civique n'est pas à abandonner, mais plutôt à perfectionner : en parlant de nationalisme ethnique ou territorial. Cela permet de garder à l'esprit que « dans la réalité empirique, les nationalismes civique [dans le sens de territorial] et ethnique peuvent être libéraux et illibéraux ».⁴⁶

2.2.3. Opérationnaliser la distinction

Si la dualité théorique historiquement établie n'est pas exempte de critiques, elle n'a pas été complètement abandonnée pour autant. Nous nous intéressons dans cette section à quelques travaux qui préservent la distinction civique – ethnique, mais en tentant d'améliorer sa pertinence dans l'analyse de données quantitatives. Pour ce faire, les divers auteurs que nous mobilisons utilisent les données fournies par le module de l'*International Social Survey Programme* (ISSP) dédié à l'identité nationale, et testé dans différents pays à trois reprises : en 1995, 2003 et 2013⁴⁷. Les questions demandant aux répondants d'évaluer l'importance

⁴⁵ KAPLAN, D. (2022), « Distinguishing solidarity from identity in studies of nationhood: An alternative to the civic–ethnic dichotomy? », *Nations and nationalism*, vol. 28, n° 3, p. 762.

⁴⁶ TABACHNIK, M. (2019), « Untangling liberal democracy from territoriality: from ethnic/civic to ethnic/territorial nationalism », *Nations and nationalism*, vol. 25, n° 1, pp. 192.

⁴⁷ The International Social Survey Programme, disponible à l'adresse suivante : <https://issp.org/> (consulté le 14 mars 2023)

qu'ils donnent à différents critères à respecter pour être un « vrai co-national » : par exemple le lieu de naissance, la religion ou le sentiment identitaire personnel, permettent de traduire en indicateurs les dimensions ethnique et civique du nationalisme, sans nécessairement les considérer comme exclusives.

Christian Albrekt Larsen adhère ainsi aux critiques faites à la distinction civique – ethnique classique, notamment dans la difficile définition des deux catégories et dans son aspect normatif. En outre elle ne se prêterait pas bien aux études contemporaines, particulièrement parce qu'elle est difficile à lier avec les attitudes par rapport à l'immigration. Cependant ce cadre conceptuel peut selon l'auteur être amélioré en définissant précisément les variables à prendre en compte dans l'analyse. En distinguant d'une part l'importance donnée aux éléments civiques et ethniques, et d'autre part au niveau global d'importance donné à l'ensemble des critères proposés, il établit une typologie des nationalismes à quatre idéaux – types⁴⁸ :

- Conservatisme National : Lorsque tous les éléments sont considérés comme importants, et que les éléments ethniques sont considérés comme plus importants que les autres. La nation est bien considérée comme un héritage historique, et les attitudes face à l'immigration sont une volonté de réduction, et d'assimilation ou de ségrégation.
- Républicanisme : Au contraire, dans ce cas les répondants n'accordent une grande importance à aucun des critères proposés, et les critères dits ethniques sont considérés comme encore moins importants que les autres. Il est attendu que l'immigration reste stable ou augmente un peu, et l'assimilation se fait envers l'État plus que la nation.
- Libéralisme National : Alors que les deux premières catégories rappellent la distinction classique ethnique – civique, celle-ci est moins adaptée pour comprendre ce modèle. La nation y est considérée comme une construction constante, et l'immigration est acceptée en échange d'une forte demande d'assimilation par la langue, le respect des institutions et des lois, et un fort sentiment d'appartenance personnel.
- Déconstructivisme : Cette catégorie est, selon Larsen lui-même, la plus difficile à interpréter. Tous les critères proposés sont globalement jugés peu importants, mais ceux qui reflètent un aspect ethnique sont tout de même jugés plus importants que les

⁴⁸ LARSEN, C.A. (2017), « Revitalizing the 'civic' and 'ethnic' distinction. Perceptions of nationhood across two dimensions, 44 countries and two decades », *Nations and nationalism*, vol. 23, n° 4, pp. 970-993.

autres. Ces réponses sont généralement liées à une acceptation mesurée de l'immigration sans demande d'assimilation particulière à la nation.

Cette grille d'analyse permet de sortir d'une logique binaire, en considérant la distinction civique – ethnique comme un continuum entre deux pôles qui ne sont pas mutuellement exclusifs. En outre, elle est utilisable à différentes échelles de comparaison : entre différents pays à un moment donné ou au cours du temps, ou à l'intérieur même des pays. L'auteur défend ainsi que la Suède représente bien le modèle du républicanisme, alors les États – Unis sont une illustration du libéralisme national et le Japon du déconstructivisme. Le modèle du conservatisme national pourrait être globalement représenté par la Bulgarie, mais le pays n'est pas homogène. En 1995, les électeurs du Mouvement des droits et des libertés, un parti centriste et libéral, se rapprochaient plus du républicanisme, alors que les électeurs du Parti Communiste Bulgare étaient plus identifiables au conservatisme national. Pour l'auteur, « Cela met en évidence le fait bien connu que de nombreux partis communistes d'Europe de l'Est sont devenus nationaux conservateurs après l'effondrement de l'Union soviétique. Les idéologies de gauche ne sont donc en aucun cas une garantie pour la promotion d'une rhétorique antinationale »⁴⁹. C'est d'ailleurs dans le même esprit que Clara Noirhomme a étudié la construction idéologique d'une partie de l'électorat wallon dit de gauche, mais tout de même conservateur sur les questions d'immigration⁵⁰.

Gal Ariely établit lui aussi une grille d'analyse en deux dimensions pour réaffirmer le caractère multidimensionnel de l'identité nationale. Il distingue d'une part la fixation de frontières à la nation selon les critères ethniques ou civiques, et d'autre part la question de l'attachement individuel entre nationalisme et patriotisme⁵¹. À l'instar de l'écrivain Romain Gary, selon qui « le patriotisme, c'est l'amour des siens. Le nationalisme, c'est la haine des autres. »⁵², Ariely utilise pour traduire ces dimensions du nationalisme les questions de l'ISSP qui demandent aux répondants à quel point ils se sentent nationaux pour le patriotisme, et à quel point ils estiment que leur nation est préférable aux autres pour le nationalisme. Cette opérationnalisation et une étude des résultats de la troisième vague de l'ISSP (2013) dans 42 pays lui permettent de conclure globalement que nationalisme et identité ethnique

⁴⁹ *Ibid.*, p. 985.

⁵⁰ NOIRHOMME, C. (2015), *Être de gauche et conservateur/trice, un paradoxe? : les attitudes anti-immigration d'électeurs wallons*, Mémoire de Master en Sciences Politiques, à finalité en Administration Publique, Université de Liège, Belgique.

⁵¹ ARIELY, G. (2020), « Measuring dimensions of national identity across countries: theoretical and methodological reflections », *National identities*, vol. 22, n° 3, pp. 265-282.

⁵² GARY, R. (1956), *Éducation européenne*, Paris, Gallimard [édition numérique 2013], p. 186.

sont positivement corrélés. Plus étonnamment, le patriotisme et l'identité ethnique semblent également corrélés positivement, au contraire du patriotisme et de l'identité civique. Cela étant, l'auteur reste conscient que les questions sur le sentiment national sont particulièrement sensibles au contexte dans lequel elles sont posées, ce qui fragilise leur utilité dans le cadre d'une comparaison transnationale⁵³.

Les politologues américains José Alleman et Dwayne Woods dénoncent eux aussi le binaire ethnique – civique classique, en ce qu'il serait trop rigide pour rendre compte de la fluidité des comportements individuels face aux identités nationales. Ils adoptent le point de vue de Gal Ariely, en considérant que l'identification à la nation est une question d'attachement individuel plutôt patriotique ou nationaliste, et de fixation de limites collectives plutôt civiques ou ethniques. Mais leur travail suit une méthodologie inductive : plutôt que de vérifier une hypothèse de corrélation entre deux variables, ils partent des individus, et tentent de les regrouper en fonction de la distribution de leurs réponses aux questions opérationnalisant les dimensions précitées. Les données de l'ISSP leur permettent eux aussi d'avoir une perspective transnationale, et en conclusion ils distinguent deux groupes comme idéaux-types : les nationalistes, qui ont un sentiment national fort et fixent les limites de la nation en des termes plus attributifs, et les cosmopolites, à l'identification nationale moindre et pour qui les limites de la nation sont fixées par des critères plus réalisables⁵⁴.

Enfin, les politologues Antoine Bilodeau et Luc Turgeon ont étudié les critères mis en avant par les nations majoritaire et minoritaire dans les États multinationaux, où l'enjeu est de distinguer l'identité nationale de l'identité de l'État alors même qu'elles peuvent se chevaucher. En prenant le cas du Québec par rapport au reste du Canada, les auteurs examinent si les deux groupes établissent en des termes similaires les limites de leur communauté nationale respective. Ils distinguent les critères dits attributifs, pouvant être considérés comme représentatifs d'un nationalisme ethnique : la religion, l'ascendance, ou le lieu de naissance, des critères dits réalisables, liés à une forme plus volontariste de nationalisme : le fait de se sentir national ou le respect des lois et des institutions. La langue constitue quant à elle un critère plus ambigu : elle peut être considérée comme une norme culturelle revêtant un caractère attributif, mais aussi un moyen de communication important

⁵³ ARIELY, G. (2020), *op. cit.*

⁵⁴ ALEMAN, J. et WOODS, D. (2018), « Inductive constructivism and national identities: letting the data speak », *Nations and nationalism*, vol. 24, n° 4, pp. 1023-1045.

pour la participation des citoyens au processus démocratique⁵⁵. Nous réutilisons la classification de ces auteurs dans notre propre analyse. Mais la conclusion de leur travail est que les Québécois et les Canadiens anglophones ne diffèrent pas fondamentalement dans la manière de définir les limites à leur groupe respectif : les deux groupes le font principalement par des critères réalisables. En revanche, les critères dits attributifs n'ont pas disparu et cohabitent de manière latente avec les définitions plus ouvertes de la nation dans l'esprit des répondants. Ils sont même plus importants que les critères réalisables lorsque la question de la délimitation du groupe est mise en relation avec l'attitude face à l'immigration⁵⁶. Cet élément de conclusion rappelle les résultats de l'étude transnationale de Gal Ariely, et fournit une illustration supplémentaire à l'hypothèse selon laquelle la catégorie civique ne rend pas parfaitement compte des éléments exclusivistes du nationalisme⁵⁷.

3. Application au cas belge

Inspirés par l'étude de cas d'Antoine Bilodeau et Luc Turgeon, nous explorons dans le cadre de notre recherche la construction identitaire de la population dans un autre État multinational : la Belgique. Mais avant cela, la présente section développe un cadre d'analyse contextuel sur ce pays, à propos de la coexistence des différentes identités et en faisant des liens avec le système politique.

3.1. Un État plurinational

Les sociologues Patrick Italiano et Marc Jacquemain se sont intéressés à la coexistence de trois identités mobilisables par la population belge francophone vivant en Région wallonne : « Belge », « Wallon », et « Européen ». Grâce aux résultats de différentes enquêtes menées entre 1991 et 2013, ils ont pu adopter une perspective de long terme qui réduit dans une certaine mesure les effets liés aux conjonctures politique et socio-économique. En outre, dans leur questionnaire les questions d'identification sont posées selon quatre perspectives : la

⁵⁵ BILODEAU, A. et TURGEON, L. (2021), « Boundaries of the nation(s) in a multinational state: Comparing Quebecers and other Canadians' perspectives on national identity », *Nations and nationalism*, vol. 27, n° 2, pp. 530-547.

⁵⁶ *Ibid.*

⁵⁷ ARIELY, G (2020), *op. cit.*

fréquence, l'intensité et la valorisation⁵⁸. Synthétiquement, leur apport à l'étude de la construction identitaire des Belges Wallons francophones est de trois ordres.

D'un point de vue méthodologique d'abord, en repartant des travaux de Tajfel et Turner et des développements ultérieurs de la théorie de l'identité sociale ils posent l'hypothèse que les identités susmentionnées sont activées par les individus en fonction des conditions dans lesquelles ils se trouvent : « On sera, le cas échéant, Liégeois à Charleroi, Wallon à Bruxelles, Belge à Paris, et Européen à Tokyo »⁵⁹. Partant, dans leur questionnaire d'enquête les identités sont mesurées séparément, plutôt que de demander à chaque répondant d'en choisir une au dépit d'une autre.

Ce choix est d'ailleurs cohérent avec la critique faite par Naomi Levy envers les méthodes de mesure des identités multiples par opposition. En étudiant le cas de la pluralité des identités en Bosnie – Herzégovine et en Croatie, elle dénonce notamment les faiblesses de l'échelle de Moreno – Linz, dont le principe est d'opposer chaque identité à une autre sur un spectre⁶⁰. L'utilisation d'un tel outil en Belgique viserait par exemple à demander aux répondants s'ils se sentent plutôt Wallon au lieu de Belge ou le contraire, ce qui n'aurait que peu de sens, nous allons y revenir. Mais de manière générale, l'argument de la politologue américaine est double : l'échelle de Moreno – Linz souffre à la fois de défauts substantiels et méthodologiques. Substantiels parce qu'une telle manière de poser la question est empreinte de normativité : comme nous l'avons d'ailleurs déjà soulevé, l'identité collective sert de fondement à la construction d'un État souverain, et inviter le répondant à préférer une identité plutôt qu'une autre pourrait fallacieusement amener à légitimer des discours politiques séparatistes ou au contraire centralisateurs. Méthodologiquement, l'auteure signale l'absurdité d'opposer les identités dans le cas où elles s'avèreraient congruentes, et note qu'un tel mode de mesure ne fournit pas la valeur absolue de l'identité mesurée, mais simplement une indication de son importance par rapport à une autre : celle qui lui est opposée. Il serait donc plus pertinent dans les enquêtes sur les identités multiples de remplacer les questions de type

⁵⁸ ITALIANO, P. et JACQUEMAIN, M. (2014a), « 25 ans après, les Wallons sont-ils toujours belges ? », in CARDELLI, R., BORNAND, T. et BRUNET, S. (éds.), *Le baromètre social de la Wallonie : engagement, confiance, représentation et identité*, Louvain, Presses universitaires de Louvain, pp. 111-129.

⁵⁹ *Ibid.*, p. 16

⁶⁰ LEVY, N. (2014), « Measuring multiple identities: what is lost with a zero-sum approach », *Politics, groups & identities*, vol. 2, n° 4, pp. 624-642.

Moreno – Linz par des questions distinctes évaluant individuellement l'importance de chaque identité⁶¹.

Pour en revenir aux Belges Wallons francophones, la conclusion majeure dégagée par Patrick Italiano et Marc Jacquemain est la complémentarité et la non-concurrence des identités belge et wallonne. Ce constat est établi comme structurel par les auteurs, du fait de la constance de leurs observations depuis 1988. Malgré les crises gouvernementales et les réformes institutionnelles, les sentiments d'appartenance à ces deux entités sont corrélés à la fois en termes de fréquence, d'intensité et de valorisation, et les cas d'attachement à l'une au dépit de l'autre, sentiments que l'on appelle parfois « belgicain » ou « wallingant », restent marginaux⁶².

Si l'on rentre dans le détail de leurs observations, il apparaît une hiérarchie constante dans la fréquence de mobilisation des identités : Belge – Wallon – Européen, dans cet ordre croissant. Ce classement est stable sur vingt ans, malgré les crises qui auraient pu affecter l'image des différents niveaux de pouvoir dans l'esprit des citoyens : crise financière pour l'Union européenne, et conflits politiques en Belgique. En revanche, le facteur générationnel est pertinent pour distinguer les personnes de plus de 65 ans des plus jeunes (entre 18 et 29 ans). Pour les plus âgés, l'identité wallonne est plus fréquemment mobilisée que la moyenne, alors que le sentiment européen est beaucoup moins présent. Chez les jeunes en revanche, le sentiment wallon était, en 2013, équivalent au sentiment européen, et une mise en perspective laissait envisager pour l'avenir un possible dépassement du premier par le second. Toujours en termes de fréquence, les auteurs observaient un retrait global des sentiments identitaires, quels qu'ils soient, chez les personnes les plus défavorisées socioéconomiquement. En outre même s'il est un peu inférieur pour le niveau européen, le niveau d'intensité des identifications est généralement élevé aux niveaux belge et wallon, ce qui fait dire aux auteurs que « ces identités sont plutôt assumées que subies »⁶³. Enfin, la valorisation de l'identité européenne est plus faible que pour les sentiments belge et wallon, où l'on peut encore une fois observer une corrélation. À nouveau, l'âge est pertinent puisque les personnes de plus de 65 ans ont un niveau de fierté identitaire plus marqué que la moyenne, a fortiori à propos de l'identité wallonne⁶⁴.

⁶¹ *Ibid.*

⁶² ITALIANO, P. et JACQUEMAIN, M. (2014a), *op. cit.*

⁶³ *Ibid.*, p. 10

⁶⁴ *Ibid.*

Troisièmement, les auteurs s'intéressent aux sentiments de différenciation des sondés par rapport aux *outgroups*, c'est-à-dire « les groupes externes définissant, par contraste, les groupes auxquels on appartient »⁶⁵. Cette perspective faisant directement écho à la théorie de l'identité sociale est intéressante, parce qu'elle permet d'identifier contre qui les répondants s'opposent, en ce compris au sein même de la Belgique et malgré la superposition des identités nationale et régionale pour les Belges Wallons francophones. Il ressortait de leurs résultats en 2013 que les répondants se disent majoritairement différents à la fois des Flamands, des Français, des Hollandais et des Allemands. En revanche, une courte majorité (51,3 %) se positionne comme non — différente des Bruxellois. Cela dit, le sentiment de différence était à l'époque moins élevé envers les Français (54,9 %) qu'envers les Flamands (66,1 %), lui-même moins élevé qu'envers les Hollandais (76,5 %) et les Allemands (77 %) : les deux sociologues interprètent cela notamment comme un effet de langue commune avec les Français. Enfin, en prenant une perspective historique ils remarquent que le sentiment de différenciation envers les Flamands est en hausse, surtout depuis 2007 et la crise communautaire et gouvernementale qui s'en est suivie. Ainsi : « les Wallons [francophones] continuent à se sentir Belges en même temps qu'ils se sentent de plus en plus différents des Flamands ». Cependant, le sentiment de différenciation est également en croissance envers les Français. Ce constat amène les auteurs à poser l'hypothèse d'une volonté de « repli » plus généralisé, symbolisé par l'expression « chacun chez soi »⁶⁶.

Ces derniers développements permettent d'avoir une idée claire des sentiments identitaires de la population belge wallonne et francophone en termes quantitatifs. En termes plus qualitatifs, Marc Jacquemain et Patrick Italiano s'intéressent dans une autre étude sur la base d'enquêtes menées auprès de Wallons francophones en 2013 et 2014, aux raisons spontanées d'*être fier ou de ne pas être fier en Wallonie*⁶⁷. Spontanées parce que la récolte de données suit une méthode inductive : les questions qu'ils posent sont ouvertes, et les répondants avaient donc une très large liberté dans leur réponse même si celles-ci sont ensuite rassemblées en catégories. Il ressort que les sujets qui rendent fier ou ne rendent pas fier en Wallonie sont relativement stables : « les gens » et « la nature » sont généralement estimés positivement, alors que « l'état des infrastructures » (routières et immobilières), « le chômage et l'état de

⁶⁵ *Ibid.*, p. 5

⁶⁶ *Ibid.*, p. 22

⁶⁷ JACQUEMAIN, M. et ITALIANO, P. (2014b), « L'identité wallonne en clair-obscur. Ce dont on est fier (ou pas) en Wallonie », in CARDELLI, R., BORNAND, T. et BRUNET, S. (éds.), *Le baromètre social de la Wallonie : engagement, confiance, représentation et identité*, Louvain, Presses Universitaires de Louvain, pp. 131-155.

l'économie », et « le personnel politique et la gouvernance » inspirent plutôt de la déception. Cela dit, un effet conjoncturel à propos de « l'identité wallonne » est remarqué entre 2013 et 2014⁶⁸. Les auteurs attribuent la chute de l'importance donnée à ce genre de réponses au fait que le débat était plus centré sur le conflit communautaire en 2013 après la crise politique de 2010-2011, alors qu'il avait perdu de sa saillance en 2014 pour laisser la place au retour des questions économique – politiques et au clivage gauche – droite classique. De plus, en ventilant leurs résultats en fonction du statut social et du rapport à la politique des répondants, Patrick Italiano et Marc Jacquemain font valoir que certaines caractéristiques sont plus significatives que d'autres. Par exemple « l'identité wallonne » en tant que telle est surtout mise en avant comme un motif de fierté par les répondants âgés et les moins diplômés. D'ailleurs ces deux catégories se recoupent, comme les auteurs le rappellent. Les plus jeunes sont quant à eux plutôt fiers de la démocratie et la protection sociale en Wallonie. Du côté négatif, le niveau d'étude est corrélé positivement avec le mécontentement face au chômage et l'état de l'économie, mais négativement avec les problèmes de propreté et d'environnement ou d'insécurité et de délinquance. Les plus diplômés expriment également une déception moins prononcée que la moyenne face à l'état des infrastructures⁶⁹.

Finalement, les deux sociologues mettent en avant deux éléments. D'une part les références spontanées à l'immigration, l'insécurité ou la délinquance sont globalement très rares dans les réponses des interrogés. D'autre part, certaines caractéristiques relatives au statut social et à l'intérêt porté à la politique peuvent s'avérer pertinentes pour ventiler les réponses et proposer des corrélations, mais l'autopositionnement des répondants eux-mêmes sur l'axe politique gauche – droite n'en fait pas partie. Ils en déduisent que la Wallonie ne serait pas tant un territoire de « passion politique » : parce que le clivage gauche – droite y serait moins clivant que dans d'autres régions d'Europe, et que le rapport des Wallons à leur région serait plutôt vécu « de manière très pragmatique [...], éloignée des dimensions symboliques qui nourrissent en général le discours identitaire classique »⁷⁰.

Marc Jacquemain lui-même a défendu plus médiatiquement l'idée d'une asymétrie identitaire en Belgique, avec un sentiment flamand exprimé majoritairement contre l'identité belge, au contraire du sentiment wallon qui lui est inséparable. Il explique ce phénomène par la

⁶⁸ La catégorie « identité » rassemble des réponses faisant référence à la « fierté d'être wallon », y compris via des comparaisons avec les Flamands (considérés comme l'exogroupe type), et également des réponses liées à la fierté de l'usage de la langue française. Pour une explication exhaustive des réponses représentées par chaque catégorie, voyez l'annexe adjointe par les auteurs à leur propre travail.

⁶⁹ JACQUEMAIN, M. et ITALIANO, P. (2014b), *op. cit.*

⁷⁰ *Ibid.*, p. 7

sociologie historique des deux identités : le Mouvement flamand s’est construit dès le XIX^e siècle en des termes culturels, contre la domination politique d’une élite économique francophone de surcroît méfiante envers la religiosité catholique flamande. Les fondements du mouvement wallon sont quant à eux plus politico – économiques : il a été particulièrement populaire au début des années 1960 auprès de la classe ouvrière, les syndicats en tête, pour revendiquer la mise en œuvre de politiques publiques interventionnistes contre le déclin industriel de la région. De ce fait, l’identité wallonne n’aurait pas de « vocation nationale », d’où son intimité avec l’identité belge, et sa singularité serait plus à chercher dans la mise en avant d’un modèle de société « sociale-démocrate » alliant protection et concertation sociale fortes avec tout de même une certaine valorisation de la responsabilité individuelle, que dans un modèle culturel à visée nationaliste⁷¹.

En outre, puisque l’identité wallonne est non – nationaliste, elle serait susceptible d’être « mise en tension par l’accentuation des pressions issues de la mondialisation »⁷². Notons que l’observation déjà évoquée du repli identitaire des Belges wallons francophones, aussi bien envers les Flamands que les Français⁷³, pourrait en constituer un indice tangible. Mais plus théoriquement, cette hypothèse peut aussi être reliée à la thèse de Jean – François Bayart selon qui, plutôt que de s’opposer, mondialisation et repli national-identitaire s’alimentent mutuellement dans une dynamique nationale – libérale. Comme pour Chantal Mouffe, pour le politologue français il serait ainsi important de reconquérir le politique en assumant son aspect idéologique, mais aussi en se libérant de « l’illusion identitaire » et du « réductionnisme économiciste »⁷⁴.

À propos de l’identité wallonne cependant, l’idée de l’opposer comme cosmopolite et en un sens plus « civique » face à une identité flamande qui serait clairement plus nationaliste dans sa volonté de déconstruire l’État belge existant et en même temps plus « ethnique » dans sa conception des personnes qui la composent, souffre de critiques plus ou moins directes dans la littérature. Nous pouvons développer deux contributions significatives à ce titre.

Pour les historiens Maarten Van Ginderachter et Joep Leerssen que nous avons déjà mentionnés, cette distinction entre un mouvement wallon civique et volontariste fondé sur les

⁷¹ JACQUEMAIN, M., « Une identité tranquille », *Le Monde Diplomatique*, n° 681, décembre 2010, disponible à l’adresse suivante : <https://orbi.uliege.be/handle/2268/90484> (consulté le 30/03/2023).

⁷² *Ibid.*

⁷³ ITALIANO, P. et JACQUEMAIN, M. (2014a), *op. cit.*,

⁷⁴ BAYART, J.-F. (2017), *L’impasse national-libérale : globalisation et repli identitaire*, Paris, La Découverte, p. 215.

valeurs de démocratie, de liberté, d'ouverture et d'antinationalisme, face à un mouvement flamand ethniquement nationaliste, car exclusiviste et basé sur l'ascendance, la culture et la langue, est fallacieuse. En retraçant son histoire, ils soutiennent que le mouvement wallon est ancré dans une politique ethnoculturelle autant que sociale, et a toujours contenu à la fois des éléments civiques et ethniques à des degrés divers. Il témoignerait ainsi d'un « ethnicisme nié » dans sa tendance à « imputer l'ethnicisme à ses adversaires ethniques [principalement le mouvement Flamand], tout en filtrant les traces d'ethnicisme dans sa propre circonscription »⁷⁵. Pour les auteurs ce phénomène s'explique par deux éléments. D'une part l'aspect ethnique du mouvement wallon a été étouffé par le fait que son pendant flamand s'est développé en défiant « l'état de normalité » de l'État belge, où les francophones en ce compris les Wallons étaient dominants. De plus, la surreprésentation des personnalités libérales et socialistes dans son histoire lui a permis d'acquérir une aura civique par une transposition trompeuse des combats politiques menés par ailleurs par ces mêmes personnalités : en particulier en faveur de l'universalisation du suffrage en Belgique.

Par ailleurs, des politologues ont sondé des citoyens à la fois au Nord et au Sud du pays pour explorer dans quelles mesures les attitudes sur la question communautaire avaient influencé les comportements électoraux lors des élections fédérales belges de 2014⁷⁶. Sans rentrer dans le détail des corrélations qu'ils dressent entre les sentiments identitaires des répondants, leur préférence à propos de l'avenir institutionnel de la Belgique, et leur choix électoral, la conclusion principale de leur travail est que si les électeurs flamands étaient plutôt en faveur de l'attribution de davantage de compétences aux entités fédérées alors que les Wallons favorisaient plutôt une dynamique de refédéralisation, la polarisation des électeurs entre les deux communautés était bien moindre qu'entre leurs représentants parlementaires respectifs. En Flandre, les divergences sur cette question sont même parfois plus importantes au sein de leur propre communauté plutôt qu'envers les francophones. En outre, il apparaît que le thème de la réforme de l'État n'était plus du tout un sujet de préoccupation majeur pour les électeurs, quels qu'ils soient, au lendemain de la 6^e réforme de l'État ; les deux communautés préférant mettre l'accent sur les mêmes sujets : l'emploi et l'économie.

⁷⁵ VAN GINDERACHTER, M. et LEERSSEN, J. (2012), *op. cit.*, p. 242.

⁷⁶ DESCHOUWER, K., *et al.* (2015), « Les attitudes communautaires et le vote », in DESCHOUWER, K., *et al.* (éds.), *Décrypter l'électeur : Le comportement électoral et les motivations de vote*, Louvain, Lannoo Campus, pp. 156-173.

3.2. Un système politique consociatif

Après avoir explicité le caractère plurinational de la Belgique en nous focalisant sur le chevauchement identitaire des wallons francophones, nous avons évoqué quelques pistes pour montrer en quoi le net contraste avec l'identité flamande peut être remis en cause, notamment à travers l'histoire du mouvement wallon et les préférences électorales des deux côtés de la frontière linguistique. Dans cette dernière section de la partie théorique de notre travail, nous souhaitons explorer ce lien entre sentiment identitaire et choix politiques en sens inverse : si en 2014 les questions identitaires et institutionnelles n'étaient pas les plus susceptibles d'influencer le vote, le système politique et ses réformes peut-il lui-même mener à des évolutions sur les positions identitaires ? Nous explorons cette éventualité en trois temps : d'un point de vue institutionnel, social, et médiatique.

Institutionnellement, d'abord. Pour les politologues Didier Caluwaerts et Min Reuchamps, bien qu'efficace à court terme pour régler les conflits politiques, le système politique belge basé à la fois sur les principes du consociativisme et du fédéralisme serait à plus long terme susceptible de compliquer l'adoption d'accords entre les communautés linguistiques flamande et francophone⁷⁷. Le problème vient selon les auteurs de l'importance donnée aux dynamiques de fédéralisation pour régler les conflits, dans le sens où le fédéralisme vient formaliser structurellement les divisions au sein du système politique, et l'attribution d'une autonomie segmentaire modifie la dynamique des négociations entre communautés. Ils mobilisent trois arguments pour appuyer leur thèse. D'une part le fédéralisme porte un paradoxe selon lequel plutôt que d'assouvir les demandes, l'octroi d'autonomie encourage de nouvelles velléités autonomistes. À ce titre, les auteurs notent que la dynamique en Belgique est plus politique qu'identitaire : les identités régionales des deux côtés de la frontière linguistique seraient de moins en moins importantes pour la population si l'on compare les résultats des enquêtes depuis les débuts de la fédéralisation de l'État, mais les partis régionalistes se retrouvent tout de même légitimés par le fait que les entités fédérées ont de plus en plus de pouvoir, et poussent ainsi à aller toujours plus loin dans cette dynamique. D'autre part, le processus de fédéralisation diminuerait le potentiel des accords globaux à cause de son coût. Cela est mis en exergue par la « politique du gaufrier », qui consiste à acheter la paix sociale avec des subventions publiques accordées à chaque communauté selon un principe d'équité plus que de

⁷⁷ CALUWAERTS, D. et REUCHAMPS, M. (2015), « Combining Federalism with Consociationalism: Is Belgian Consociational Federalism Digging its Own Grave? », *Ethnopolitics*, vol. 14, n° 3, pp. 277-295.

besoins propres⁷⁸. Or le processus de fédéralisation vise précisément à vider de sa substance le niveau national, en ce compris de ses moyens financiers : la sortie de crise par un refinancement est donc de moins en moins possible à mesure du temps. Enfin, la fédéralisation de l'État belge réduit le coût des non-accords, parce que les mécanismes consociatifs de résolution des conflits comme la sonnette d'alarme ne sont activés en pratique que lorsque la situation politique est dans l'impasse. Or, puisque le niveau national où les communautés sont appelées à négocier dispose de moins en moins de compétences, au bénéfice des entités fédérées qui fonctionnent en autonomie les unes par rapport aux autres, les occasions d'activer de tels mécanismes pour contraindre à la concertation sont de plus en plus rares.

Toujours institutionnellement, d'autres auteurs se sont intéressés, selon une perspective *diachronique* prenant en compte l'évolution temporelle, à *l'institutionnalisation du pouvoir politique en Wallonie* : ils définissent leur sujet comme un « processus dynamique qui aboutit à la mise en place d'institutions » et, partant, à une forme de différenciation politique⁷⁹. Une telle perspective concorde avec l'approche fonctionnaliste mobilisée par Frédéric Claisse, Maxime Counet et Pierre Verjans pour analyser les doctrines politiques⁸⁰ : par analogie avec le fonctionnement d'un corps humain, au sein duquel différentes fonctions (respiratoire, digestive, reproductive ...) assurent sa survie, ils contribuent à étudier quelles fonctions sont soutenues par les institutions sociales, définies dans la littérature en analyse des politiques publiques comme « l'ensemble des règles formelles et informelles qui contraignent l'activité des acteurs sociaux »⁸¹. Pour les analystes de l'histoire du pouvoir politique wallon, et notamment Geoffrey Grandjean dans sa rédaction de l'introduction de l'ouvrage collectif, la dynamique d'institutionnalisation régionale peut être étudiée selon trois angles. D'une part l'angle matériel, qui désigne l'exercice d'une contrainte tangible pour tous les citoyens. C'est par exemple à ce titre que l'histoire des régions belges depuis leur création formelle en 1970 est signifiante, alors qu'elles délimitent aujourd'hui l'exercice d'un pouvoir politique sur un territoire donné. D'autre part sous l'angle symbolique, où l'exercice d'un pouvoir politique fait l'objet de représentations comme le coq hardi, représentations qui lui permettent d'assoir son caractère légitime par exemple à travers le musée de la Vie wallonne. Enfin, l'institutionnalisation du pouvoir politique peut être étudiée selon un angle fonctionnel, qui

⁷⁸ *Ibid.*, p. 287

⁷⁹ GRANDJEAN, G. (2022), *op. cit.*, p. 10

⁸⁰ CLAISSE, F., COUNET, M., et VERJANS, P. (2017), *op. cit.*

⁸¹ MAILLARD, J. de et KÜBLER, D. (2017), *Analyser les politiques publiques* (2^e édition), Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, p. 249.

met en valeur les fonctions attribuées à chaque institution exerçant du pouvoir politique. La police locale constitue à ce titre un exemple particulièrement parlant.⁸² Finalement, ces différents éléments qui contribuent à construire une entité politique propre s'appliquent plus ou moins directement à tous les citoyens wallons, et nous posons l'hypothèse qu'elles sont en cela susceptibles de modifier leurs perceptions identitaires.

Ensuite, l'influence du système politique sur les positions identitaires peut être analysée socialement. Nous avons déjà évoqué la contribution de Danny Kaplan qui appelle à distinguer la question de la nation et celle de la solidarité dans l'étude du nationalisme⁸³. Dans le même esprit, Maxime Counet se demande si, sur plutôt que sur un « sens commun », le sentiment d'appartenance qui unit les habitants d'un même territoire ne pourrait pas être fondé sur un « sens de la communauté » lui-même façonné par des discours et des politiques publiques⁸⁴. Il applique son raisonnement à la redistribution et plus précisément au système belge de sécurité sociale. En posant dans un premier temps l'hypothèse que la disparition des discours en termes de classe sociale n'est pas sans lien avec l'essor des discours nationalistes, son argument principal est que la sécurité sociale en tant que politique sociale pourrait constituer une « frontière », non pas au sens géographique, mais sous forme d'institution sociale qui délimite la solidarité. Or si, comme en témoigne le concept de *welfare chauvinism*, la nation peut permettre de « limiter la protection sociale à celles et ceux qui appartiennent à une communauté ethniquement définie »⁸⁵, l'auteur défend que la causalité pourrait être inversée : le système de protection sociale est lui aussi susceptible de favoriser un sentiment de communauté entre ceux qui peuvent y prétendre. En Belgique, la sécurité sociale a été à l'origine mise en place d'une part sur l'idée de « réconcilier les classes sociales » pour « faire primer l'identité nationale »⁸⁶. En outre, elle a été initialement instaurée au niveau national, c'est-à-dire transcendant le clivage identitaire. Cependant, les souhaits plus ou moins directs de scission, aussi bien de la part des milieux syndicaux wallons que des partis politiques flamands, ont notablement abouti en 2014 à la fédéralisation des allocations familiales. Ainsi, cette dynamique de partition de la sécurité sociale conceptualisée comme une politique

⁸² Nous faisons ici respectivement référence aux contributions de Christian Behrendt, Cédric Istasse, Maxime Counet et Jonas Champion à l'ouvrage collectif, présentées par Geoffrey Grandjean dans son introduction. GRANDJEAN, G. (2022), *op. cit.*

⁸³ KAPLAN, D. (2022), *op. cit.*

⁸⁴ COUNET, M. (2021), « Les identités solidaires : réflexions sur la sécurité sociale comme vecteur de sens de la communauté », in DEBRAS, F. et NOSSENT, J. (dir.) *Questions d'identités : approches multidisciplinaires*, Liège, Presses universitaires de Liège, p. 19.

⁸⁵ *Ibid.*, p. 31.

⁸⁶ *Ibid.*, p. 34.

publique créant de la solidarité, pourrait aussi être « de nature à influencer les mécanismes identitaires au niveau national et sous-national »⁸⁷.

Médiatiquement, enfin. Dave Sinardet s'est intéressé au traitement réservé entre 2004 et 2005 dans les médias publics aux débats sur la scission de l'arrondissement de Bruxelles – Hal – Vilvorde (BHV) : une question hautement symbolique et reflétant des éléments importants du conflit linguistique belge⁸⁸. Il rappelle d'abord que les médias publics en Belgique sont organisés au niveau de chaque communauté, francophone et flamande. On retrouve donc d'un côté la *Radio-Télévision belge de la Communauté française* (RTBF), et de l'autre la *Vlaamse Radio- en Televisieomroeporganisatie*⁸⁹ (VRT). L'argument principal du politologue est que cette organisation les empêche de constituer une instance publique nationale d'information et de débats qui favoriserait le pluralisme des positions, y compris sur les questions communautaires clivantes. Au contraire, dans le cas de BHV ces deux institutions ont contribué à représenter les deux camps comme homogènes sur le plan des intérêts. L'auteur relève à ce titre quatre éléments. Premièrement, sur chacun de ces deux médias la présence de politiciens issus de l'autre communauté était très limitée, et lorsque c'était le cas il s'agissait de personnalités relativement marginalisées dans le paysage politico-médiatique de leur propre communauté. Par exemple les représentants néerlandophones qui venaient exprimer leur point de vue à la RTBF étaient majoritairement bruxellois : non – seulement leur présence à la VRT était rare, mais ils s'avéraient plus modérés que leurs homologues flamands sur la question de BHV, ce qui au lieu d'apaiser la conflictualité des débats suscitait la suspicion de leurs interlocuteurs francophones. Deuxièmement, il existait des consensus communautaires implicites dans chaque média, qui s'appliquaient y compris aux journalistes : la légitimité de l'arrondissement de BHV n'était jamais vraiment remise en cause à la RTBF, pas plus que la nécessité de le scinder ne l'était sur la VRT. Troisièmement, l'interprétation d'éléments communs sur la question, comme un arrêt de la Cour d'Arbitrage rendu en 2003⁹⁰, est faite en des termes différents par les représentants de chaque communauté dans leur média public respectif, et sans que les journalistes ne remettent en cause le point de vue de leur invité ou à moins qu'un représentant politique issu de l'autre communauté ne soit présent. Quatrièmement enfin, diverses « références déictiques » dans la bouche des journalistes, par des mots tels que « nous » et « eux », sous – entendaient une forme de prise de parti

⁸⁷ *Ibid.*, p. 37.

⁸⁸ SINARDET, D. (2013), « How Linguistically Divided Media Represent Linguistically Divisive Issues. Belgian TV-Debates on Brussels-Halle-Vilvoorde », *Regional & federal studies*, vol. 23, n° 3, pp. 311-330.

⁸⁹ Que l'on peut traduire en français par « Organisation flamande de radiodiffusion et de télévision ».

⁹⁰ Cour arb., 26 mai 2003, arrêt n° 73/2003.

médiatique au service de sa propre communauté. Dave Sinardet relie lui-même cette pratique au concept de *nationalisme banal* au sens de Michael Billig⁹¹, que nous avons déjà présenté. Finalement, nous estimons que cette polarisation du débat à laquelle contribuent les médias publics conformément au fait qu'ils soient organisés par communauté, est également susceptible d'influencer la construction des sentiments identitaires pour les citoyens de chaque communauté linguistique, ou au moins de modifier leur perception des membres de l'autre communauté.

⁹¹ BILLIG, M. (1995), *op. cit.*

PARTIE II. MÉTHODOLOGIE

1. La posture de la recherche

En adhérant à l'avertissement de Donatella Della Porta et Michael Keating selon lequel « une certaine réflexion sur les fondements de la connaissance est nécessaire comme préliminaire à toute recherche »⁹², nous détaillons dans cette section les conceptions profondes qui ont guidé la réalisation de notre travail.

Pour ces deux auteurs précités, les différentes approches en sciences sociales peuvent s'opposer à trois niveaux : sur des bases ontologiques qui font référence à la question philosophique de savoir si un monde réel et objectif existe indépendamment des perceptions que nous en avons, sur des bases épistémologiques, c'est-à-dire sur la possibilité de connaître ce monde et à travers quel mode de connaissance, et sur des bases méthodologiques : les instruments techniques utilisés⁹³.

Pour répondre aux questions ontologique et épistémologique, nous considérons selon une posture qualifiée de « post – positiviste » qu'une certaine réalité sociale existe, mais ne peut jamais être connue parfaitement. La cause de cette incertitude perpétuelle est que malgré ses efforts de « neutralité axiologique », entendue au sens de Max Weber comme la prise de conscience des valeurs personnelles au chercheur, ce dernier ne peut jamais s'extraire complètement de son sujet d'étude. La conséquence en est que « la connaissance que nous [produisons] est souvent conditionnée par la société, et sujette à contestation et réinterprétation »⁹⁴. À ce titre les corrélations formulées sont plus probabilistes que causales.

Pour illustrer ce propos théorique et préciser notre pensée, nous n'envisageons pas que les identités wallonne et belge soient des éléments naturels en dehors de toute construction sociale⁹⁵. En revanche nous nous distancions de l'individualisme méthodologique, en considérant que ces identités représentent à l'échelle de la société plus qu'une simple somme des significations que ne leur donne chaque individu estimé isolément. Ainsi, plutôt que de chercher à comprendre quel sens chacune et chacun peut personnellement attribuer à une identité donnée, nous tentons d'analyser les significations les plus universellement partagées

⁹² DELLA PORTA, D. et KEATING, M. (2008), « How many approaches in the social sciences? An epistemological introduction », in DELLA PORTA, D. et KEATING, M. (Eds.) *Approaches and Methodologies in the Social Sciences: A Pluralist Perspective*, Cambridge, Cambridge University Press, p. 20.

⁹³ *Ibid.*

⁹⁴ *Ibid.*, p. 24.

⁹⁵ Nous remercions Patrick Italiano, avec qui nos échanges ont permis d'éclaircir ce point.

des identités belge et wallonne. Cependant cela ne signifie pas que ces significations sont immuables, puisqu'elles sont susceptibles d'être modifiées par des éléments de contexte comme ceux que nous avons mis en avant à la fin de notre partie théorique : la fédéralisation de l'État, la scission de la sécurité sociale, et les discours médiatiques.

Notre posture ontologique et épistémologique induit donc l'utilisation d'une méthodologie principalement empirique, composée de méthodes « dures »⁹⁶ inspirées des sciences naturelles pour établir des régularités explicatives. En revanche, une certaine importance est accordée au contexte : par exemple en prenant en compte la singulière stratification identitaire au sein de la population belge wallonne francophone, pour évaluer le caractère plutôt ethnique ou civique de ces identités. En fait, en remobilisant la théorie de Della Porta et Keating nous pouvons remarquer que notre méthodologie réunit des caractéristiques plutôt positivistes à quatre niveaux. Notre question de recherche est posée sous forme d'hypothèses falsifiables, que nous présentons ci-après et qui sont dérivées de la théorie antérieure. Notre démarche est à ce titre clairement hypothético – déductive. En ce qui concerne la sélection des cas, même si notre échantillon n'est pas parfaitement représentatif, notre objectif a été d'interroger un grand nombre de personnes pour obtenir un meilleur potentiel de généralisation. À propos de la relation entre le chercheur et l'objet de recherche, notre utilisation de techniques d'enquête et d'analyse quantitatives et standardisées visait à nous extraire du sujet de recherche, même si nous concevons que cela ne soit jamais complètement possible. Enfin, en termes de neutralité des valeurs ou ce que nous avons déjà évoqué sous le terme wébérien de neutralité axiologique, nous avons tenté même si cette distinction est toujours difficile de nous détacher au maximum des perspectives normatives, idéologiques, ou politiques de notre recherche. Ce fut par exemple le cas en s'interrogeant, à partir du travail de Maarten Van Ginderachter et Joep Leerssen, sur le caractère profondément civique de l'identité wallonne face à une nation flamande inévitablement ethnique et séparatiste.

⁹⁶ Della Porta et Keating précisent, et nous estimons important de le rappeler ici, que les adjectifs « dur » et « doux » pour qualifier les méthodes employées ne relèvent pas d'un jugement de valeur, mais témoignent des différences de conception des sciences sociales : soit qui peuvent être rapprochées des sciences naturelles, soit qui étudient une réalité naturellement ou matériellement plus difficile à cerner.

2. Les hypothèses

Pour rappel, la question à laquelle ce travail vise à apporter une réponse est la suivante : *comment les Belges Wallons francophones déterminent-ils leur(s) identité(s) collective(s) ?* D'une part nous nous concentrons sur le cas de la province de Liège. D'autre part, puisque nous nous intéressons de manière générale à la population belge wallonne et francophone, les répondants résidants dans une commune germanophone ont été exclus de l'enquête. Ceci se justifie par la possibilité non négligeable que cette population développe une identité propre, du fait qu'elle représente en Belgique une communauté linguistique et politique à part entière. Vu le contexte, cette problématique se dédouble en deux sous-questions : celle de l'interaction entre les identités belge et wallonne, et l'évaluation des critères donnés à ces identités sur le spectre civique — ethnique. Nous formulons nos hypothèses pour chacune de ces sous-questions.

À propos de la relation entre les identités nationale et régionale pour la population belge et wallonne francophone, nous avons mis en avant la thèse de la concordance développée depuis 1988 comme une tendance lourde par Patrick Italiano et Marc Jacquemain. Cela dit, nous avons également relevé à propos de l'histoire politique récente d'autres travaux qui, sans indiquer clairement que les sentiments d'appartenance à la Belgique et à la Wallonie se dissocient, nous invitent à réfléchir sur l'influence que le contexte politique, social, et médiatique depuis 2013 aurait pu avoir sur la construction identitaire de la population. Cette considération nous mène à poser l'hypothèse suivante :

H1a : L'identité wallonne se désolidarise de l'identité belge.

Dans le cas où la concordance resterait valable et cette première hypothèse serait infirmée, les deux sociologues précités ont également pu montrer, à travers la dernière enquête du baromètre social de la Wallonie (2013), que même si ces deux identités ne se désolidarisent pas, le sentiment de différenciation intrabelge, c'est-à-dire des Wallons envers les Flamands, se renforce. Bien sûr, pour être caractérisé ce sentiment de différenciation vis-à-vis des Flamands doit être mis en relation avec les sentiments de différenciation vis-à-vis d'autres groupes. Mais nous pouvons d'ores et déjà poser l'hypothèse alternative suivante :

H1b : Le sentiment de différenciation vis-à-vis des Flamands est globalement positif et supérieur à 66 % (son niveau de 2013).

Ensuite concernant le caractère civique ou ethnique de l'identité de notre population cible, pour ne pas préjuger de la concordance ou la désunion des sentiments « belge » et « wallon » nous évaluons ces deux identités distinctement. Pour rappel, nous utilisons la classification élaborée par Antoine Bilodeau et Luc Turgeon entre critères réalisables : le fait de se sentir national et le respect des lois et des institutions, et attributifs : la religion, l'ascendance, et le lieu de naissance. La langue est quant à elle considérée comme un critère inclassable a priori, et est donc traitée à part.

Dans le but de faire le lien entre nos deux sous – questions, nous comparons sur le spectre civique – ethnique l'importance de chaque critère pour les identités belge et wallonne. Nous posons pour ce faire l'hypothèse suivante :

H2a : L'équilibre de l'importance des marqueurs civiques et ethniques pour être belge est comparable à celui pour être wallon.

En outre, nous avons présenté – et critiqué – l'idée selon laquelle l'identité wallonne serait particulièrement civique par rapport à l'identité flamande ethnique. Puisque notre échantillon ne nous permet pas de comparer des répondants flamands et wallons, nous posons l'hypothèse suivante, dont l'infirmité ou la confirmation permettra tout de même d'apporter des éléments au débat :

H2b : Pour être wallon, les marqueurs civiques sont considérés comme plus importants que les marqueurs ethniques.

3. La construction de l'enquête

Pour répondre à notre question et vérifier la validité de ces hypothèses, une enquête par questionnaire a été menée entre décembre 2022 et février 2023 auprès de personnes francophones de nationalité belge, âgées d'au moins 18 ans et résidentes en Région wallonne et plus précisément en province de Liège⁹⁷. Le critère de l'âge s'est justifié par le fait qu'il correspond à l'âge minimum nécessaire pour être électeur⁹⁸, donc pour faire valoir électoralement ses préférences politiques en ce compris sur des sujets identitaires. Le fait de se concentrer sur des répondants résidant sur le territoire de la province de Liège se justifie quant à lui en deux temps. D'une part il s'agissait de faire correspondre la question posée dans

⁹⁷ Dans l'une de ses 75 communes francophones.

⁹⁸ Article 1 du Code électoral belge du 12 avril 1894 (*M. B.* du 15 avril 1894)

le cadre de notre travail au critère de « faisabilité » de tout projet de recherche en sciences sociales⁹⁹. D'autre part, cela permet d'intégrer une dimension locale dans l'enquête, en s'intéressant à l'importance donnée par les répondants à leur « bassin de vie » défini en Belgique par Martin Lempereur comme « une institution intermédiaire dont les contours paraissent à première vue flous, entre pouvoir communal, provincial et régional [et qui pourrait correspondre à l'échelle idéale du pouvoir politique en Wallonie] ».¹⁰⁰

3.1. Le questionnaire

Un exemplaire de notre questionnaire est adjoint en annexe (**Annexe 1**), avec quelques adaptations de mise en page puisqu'il a été administré par internet via *Google Forms*, puis diffusé sur le réseau social *Facebook*. Pour rédiger nos questions et les modalités de réponse, nous avons considéré cet exercice, sur la suggestion d'autres auteurs, comme « l'art du plagiat »¹⁰¹, en nous inspirant de questionnaires antérieurs.

Sur la forme, l'intégration de connecteurs permettant « aux répondants de suivre la cohérence de l'ensemble du questionnaire [...] en maintenant leur attention sur le sens de la démarche [pour chercher] à éviter les abandons », et de questions filtres qui « permettent de sélectionner une partie de la population interrogée », a été suggérée par l'ouvrage de Fanny Bugeja – Bloch et Marie – Paule Couto¹⁰². Il en est de même à propos du talon sociologique : « des interrogations destinées à approcher les capitaux économique, culturel et social des personnes interrogées, autrement dit leurs ressources ».¹⁰³

Sur le fond, l'ensemble des questions que nous posons ont été formulées en repartant du questionnaire soumis en Belgique francophone (Wallonie et Bruxelles) par l'*International Social Survey Programme* (ISSP), lors de la troisième vague de l'enquête à propos des identités nationales (2013)¹⁰⁴. Il en est ainsi des questions relativement standards qui

⁹⁹ VAN CAMPENHOUDT, L., MARQUET, J. et QUIVY, R. (2017), *op. cit.*, p. 46.

¹⁰⁰ LEMPEREUR, M. (2022), « Le bassin de vie comme modèle de différenciation politique. Réflexion conclusive », in GRANDJEAN, G., LEMPEREUR, M. et MAQUET, J. (dir.) *Histoire des institutions diachroniques : le pouvoir politique en Wallonie*, Liège, Presses universitaires de Liège, p. 442.

¹⁰¹ SUDMAN, S. et BRADBURN, N.M. (1983), *Asking questions: a practical guide to questionnaire design*, San Francisco, Jossey-Bass Publishers, p. 14.

¹⁰² BUGEJA-BLOCH, F. et COUTO, M.-P. (2021), *Les méthodes quantitatives* (2e édition), Paris, Presses Universitaires de France, p. 45.

¹⁰³ *Ibid.*, p. 47.

¹⁰⁴ GESIS – Leibniz Institute for the Social Sciences, « Belgium ISSP 2013 – National Identity III Questionnaire (French) », disponible à l'adresse suivante : https://search.gesis.org/research_data/ZA5950 (consulté le 15/04/2023).

composent le talon sociologique, même si pour ces questions nous avons adapté les modalités de réponse en fonction des données disponibles pour construire un repère de représentativité pour notre échantillon vis-à-vis de la population cible. Nous revenons sur les enjeux de représentativité dans la section suivante. Les questions qui demandent aux répondants d'évaluer leur niveau d'attachement à différentes identités est inspiré du travail de Patrick Italiano et Marc Jacquemain¹⁰⁵, mais nous simplifions leur cadre d'analyse pour l'appliquer à notre travail en nous focalisant sur la dimension d'intensité des identités, que nous considérons comme la moins soumise à des effets de contexte politiques et sociaux à court terme. Enfin, les questions et leurs modalités de réponse qui visent à mesurer l'importance donnée à des critères plutôt ethniques ou civiques afin d'être un « vrai co-national », sont inspirées de la question C2 dans le questionnaire de l'ISSP pour la vague de 2013 : nous la reprenons presque telle quelle à propos de l'identité belge, et la déclinons dans des termes analogues pour l'identité wallonne. Cela signifie que chaque critère est évalué individuellement. Nous n'ignorons pas à travers ce choix l'avertissement des politologues américains Matthew Wright, Jack Citrin, et Jonathan Wand sur le fait qu'une telle méthode de mesure est moins performante qu'un classement pour mettre en lien la perception des limites nationales avec des opinions plus ou moins libérales à propos de l'immigration. Cependant, comme le notent ces auteurs eux-mêmes, demander aux répondants d'établir un classement complet entre plusieurs critères demande un engagement cognitif sensiblement plus important, et le système de notation est ainsi plus simple à mettre en œuvre¹⁰⁶.

Pour rappel, nous réutilisons de manière hypothético-déductive la classification établie par Antoine Bilodeau et Luc Turgeon, entre caractéristiques attributives : la religion, l'ascendance et le lieu de naissance, et réalisables : se sentir national et respecter les lois et les institutions. En outre, la langue est considérée comme indéterminée a priori et donc traitée à part¹⁰⁷. En plus de cela, nous rajoutons à partir d'autres travaux deux critères originaux pour être wallon : d'une part l'appartenance à un syndicat ou une organisation patronale, une manière d'opérationnaliser l'hypothèse de Marc Jacquemain sur l'importance pour l'identité wallonne de gérer la conflictualité sociale par la concertation¹⁰⁸, d'autre part l'importance de participer à des « fêtes et coutumes locales », pouvant s'analyser à la fois comme un appui des identités

¹⁰⁵ ITALIANO, P. et JACQUEMAIN, M. (2014a), *op. cit.*

¹⁰⁶ WRIGHT, M., CITRIN, J. et WAND, J. (2012), « Alternative Measures of American National Identity: Implications for the Civic-Ethnic Distinction », *Political psychology*, vol. 33, n° 4, pp. 469-482.

¹⁰⁷ BILODEAU, A. et TURGEON, L. (2021), *op. cit.*

¹⁰⁸ JACQUEMAIN, M., « Une identité tranquille », *op. cit.*

locales à l'identité wallonne elle — même, ou comme des héritages ethnoculturels au sens de Maarten Van Ginderachter et Joep Leerssen¹⁰⁹.

Pour conclure avec le questionnaire, même si nous avons tenté de les réduire au maximum, nous sommes conscients des différents biais qui sont susceptibles d'amoinrir la validité interne de notre recherche. En ce qui concerne la formulation des questions, le vocabulaire a été adapté pour être accessible à une population la plus large possible. De manière générale, les modalités de réponse ont été construites pour être exhaustives et exclusives, et dans le cas de variables ordinales leur nombre est pair afin d'éviter un effet de refuge sur la modalité de réponse centrale. L'objectif de réduction de biais a aussi été poursuivi dans l'agencement des différentes questions. Pour assurer une certaine cohérence globale du questionnaire, les questions à propos des limites de l'identité belge et de l'identité wallonne se suivent. Il résulte de ce choix qu'un effet de halo n'est pas négligeable, a fortiori si l'on considère que ces deux identités sont concordantes. Les questions les plus soumises à un biais de désirabilité sociale, comme celle sur le vote ou le montant de la déclaration fiscale, ont été posées à la fin. Enfin, un prétest général du questionnaire a été réalisé en décembre 2022 auprès d'environ vingt personnes représentant une hétérogénéité de profils sociaux, ce qui a mené à la reformulation marginale de quelques questions et modalités de réponse.

3.2. L'échantillon de répondants

Nous avons obtenu un total de 475 réponses analysables à notre enquête. Sans possibilité d'accès à une base de sondage reprenant l'ensemble de notre population cible, notre travail de représentativité a été construit sur base empirique. Mais si cet objectif était initialement conçu à travers un échantillonnage par quota, la diffusion sur les réseaux sociaux a plutôt apparenté notre travail à un échantillonnage par grappe, avec des biais de couverture causant des non-réponses non aléatoires. Selon J. Michael Brick et Douglas Williams, les raisons des non-réponses dans les enquêtes sont communément classées en trois catégories : le non-contact, le refus, et d'autres raisons comme un problème de langue, une absence lors de la collecte de données, ou des problèmes de santé¹¹⁰. Dans notre cas le non-contact correspondait aux populations moins susceptibles d'utiliser les réseaux sociaux, alors que les

¹⁰⁹ VAN GINDERACHTER, M. et LEERSSSEN, J. (2012), *op. cit.*

¹¹⁰ BRICK, J.M. et WILLIAMS, D. (2013), « Explaining Rising Nonresponse Rates in Cross-Sectional Surveys », *The Annals of the American Academy of Political and Social Science*, vol. 645, n° 1, pp. 36-59.

personnes ne se sentant pas concernées par notre sujet ou estimant que leur avis n'a pas d'importance constituaient des refus implicites.

Nos données sont donc marquées par la surreprésentation de certains sous-groupes, et immanquablement la sous-représentation d'autres. À ce sujet, nous reprenons en annexe (**Annexe 2**) un document présentant la série de variables de contrôle auxquelles nous avons accordé une attention particulière, en comparant leurs valeurs pour notre échantillon et pour l'ensemble de la population de la province de Liège¹¹¹ ou, faute de mieux, à l'échelle de la Région wallonne. Sans prétendre à l'exhaustivité ici, nous pouvons mettre en avant que dans notre enquête les femmes sont légèrement sous-représentées avec 45,68 % de l'échantillon contre 51 % de population de la province de Liège¹¹². Les personnes les plus jeunes (entre 18 et 24 ans) sont largement surreprésentées puisqu'elles composent respectivement 34,56 % des femmes et 46,27 % des hommes dans l'échantillon, alors que cette classe d'âge représente environ 10 % des femmes et 10 % des hommes dans l'ensemble de la population de la province de Liège¹¹³. En outre, les répondants de plus de 25 ans dans notre échantillon sont en moyenne bien plus diplômés que dans l'ensemble de la population wallonne du même âge : 70 % des femmes et 74 % des hommes interrogés sont titulaires d'au moins un diplôme de l'enseignement supérieur court ou un bachelier universitaire. Dans l'ensemble de la population wallonne, la valeur de ces chiffres ne dépasse pas 40 % pour les femmes et 34 % pour les hommes¹¹⁴.

¹¹¹ Il est important de rappeler ici que les communes germanophones ont été exclues du champ de notre travail.

¹¹² STATBEL, « Population par lieu de résidence, nationalité (Belge/non-Belge), état civil, âge et sexe », disponible à l'adresse suivante : <https://bestat.statbel.fgov.be/bestat/crosstable.xhtml?view=bd99d3d7-5019-44f7-991e-050a9d991641> (consulté le 15/04/2023).

¹¹³ *Ibid.*

¹¹⁴ DUJARDIN, C., « Niveau de diplôme de la population de 25 ans et plus », *Indicateurs statistiques — IWEPS*, disponible à l'adresse suivante : <https://www.iweps.be/indicateur-statistique/niveau-de-diplome-de-population-de-25-ans-plus/> (consulté le 15/04/2023).

PARTIE III. RÉSULTATS

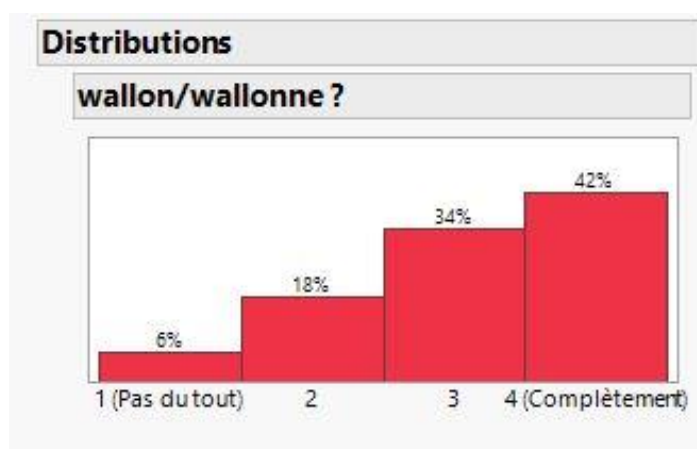
Dans cette dernière partie, nous analysons les données récoltées afin de répondre à nos hypothèses. Les graphiques et tableaux qui nous permettent d'illustrer nos résultats ont été réalisés avec l'aide du logiciel JMP¹¹⁵. Étant donné le faible nombre de répondants dans certaines cellules du tri croisé entre certaines variables, les tests du khi carré peuvent se révéler imprécis pour certaines analyses. Afin que le lecteur puisse précisément connaître de la validité interne pour chacun de nos résultats, les tableaux de fréquence ou de contingence, et les valeurs des tests statistiques relatifs à chaque figure illustrative, sont fournis en annexe (**Annexe 3**).

1. Le pluralisme identitaire des Belges Wallons francophones

1.1. L'identité wallonne

Avant de les mettre en relation, nous étudions individuellement l'intensité des identités belge et wallonne dans notre échantillon. L'identité wallonne d'abord, reste importante pour nos répondants. En effet, comme le montre la **figure 1**, une majorité et près de la moitié des personnes interrogées (42 %) se sentent complètement wallons, soit le niveau d'intensité maximum proposé dans les modalités de réponses. En outre, moins d'un répondant sur cinq (24 %) déclare ne pas ou peu se sentir wallon.

Figure 1 : Intensité du sentiment wallon



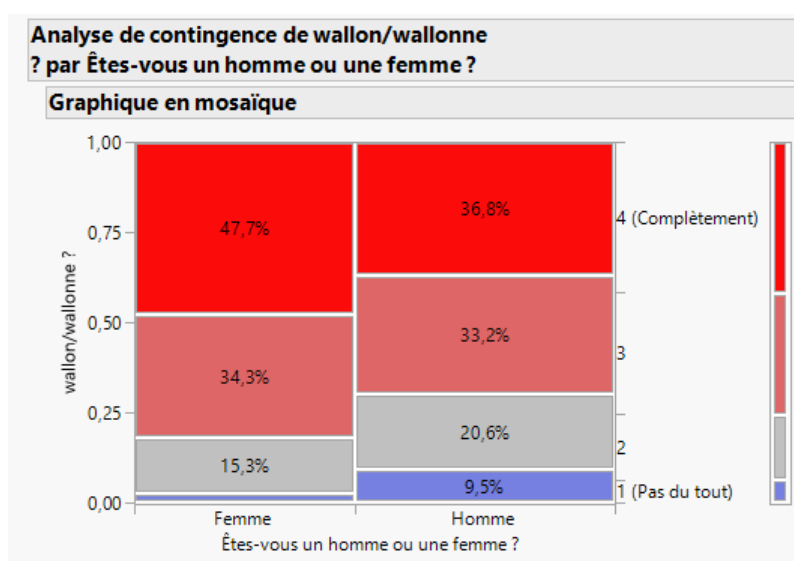
¹¹⁵ JMP, disponible sur : https://www.jmp.com/en_be/home.html (consulté le 24/04/2023).

Il est cependant intéressant de relever que ce sentiment n'est pas uniforme au sein de notre population d'enquête : le genre (**figure 2**) constitue notamment une variable significative, puisque près d'une femme sur deux affirme se sentir complètement wallonne, et au contraire seulement 2,7 % d'entre elles ne se sentent pas du tout wallonnes. Les hommes se sentent tout de même wallons eux aussi, dès lors que 70 % d'entre eux ont choisi une modalité de réponse complètement ou plutôt positive. Mais la répartition entre les différentes catégories de réponse témoigne d'une différence avec les femmes : 9,5 % des hommes ne sentent par exemple pas du tout wallons. Ce constat d'un *gender gap* est particulièrement original, dans le sens où il n'a à notre connaissance jamais été observé. Il existe une importante littérature à propos d'un phénomène similaire en matière de comportements électoraux : différentes études ont par exemple montré que les hommes votent généralement plus que les femmes pour des partis de droite radicale, même si cette différence ne doit pas être exagérée et pourrait même s'amoinrir avec le temps dans certains cas¹¹⁶. En ce qui concerne plus spécifiquement les attitudes nationalistes, des politologues britanniques ont montré qu'en Écosse les hommes étaient plus susceptibles que les femmes de soutenir le *Scottish National Party*, parce que les femmes sont généralement moins favorables à l'indépendance vis-à-vis du Royaume – Uni¹¹⁷. Dans le cadre de nos observations en Wallonie en revanche, la corrélation est inversée et elle est présente à la fois à propos du sentiment d'identité, mais aussi sur le thème d'une éventuelle réforme de l'État belge, comme nous le détaillons plus loin. Vu la représentativité relativement faible de notre échantillon vis-à-vis de l'ensemble de la population liégeoise ou wallonne, ce phénomène devrait être vérifié à plus grande échelle. S'il était confirmé, il mériterait que des recherches dédiées s'y attardent à travers une approche plus interprétative.

¹¹⁶ Voy. Not. SPIERINGS, N. et ZASLOVE, A. (2015), « Gendering the vote for populist radical-right parties », *Patterns of prejudice*, vol. 49, n° 1-2, pp. 135-162, et MAYER, N. (2015), « The closing of the radical right gender gap in France? », *French politics*, vol. 13, n° 4, pp. 391-414.

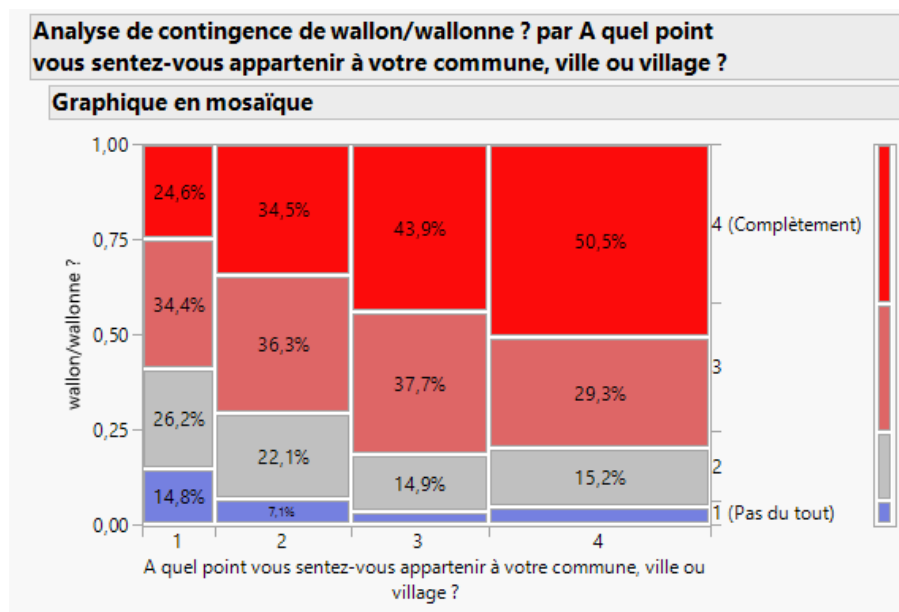
¹¹⁷ JOHNS, R., BENNIE, L. et MITCHELL, J. (2012), « Gendered nationalism: The gender gap in support for the Scottish National Party », *Party politics*, vol. 18, n° 4, pp. 581-601.

Figure 2 : Intensité du sentiment wallon en fonction du genre



Si l'on met en relation le sentiment d'attachement des répondants à leur commune, ville, ou village, et leur sentiment d'identité wallonne, on peut percevoir une corrélation globalement positive. Comme l'illustre la **figure 3**, 41 % des répondants qui ne se sentent pas appartenir à leur commune, ville ou village ne se sentent pas ou peu wallons non plus. En revanche, la moitié des personnes ayant avancé un fort sentiment identitaire local témoignent aussi d'un fort sentiment régional. Avant de s'intéresser à sa relation avec l'identité belge, on pourrait donc déjà remarquer que l'identité wallonne s'accorde bien avec les multiples identités locales (communales ou infracommunales) qui la composent, en tout cas pour nos répondants liégeois au sens provincial du terme.

Figure 3 : Intensité du sentiment wallon en fonction de l'attachement à sa commune, sa ville ou son village



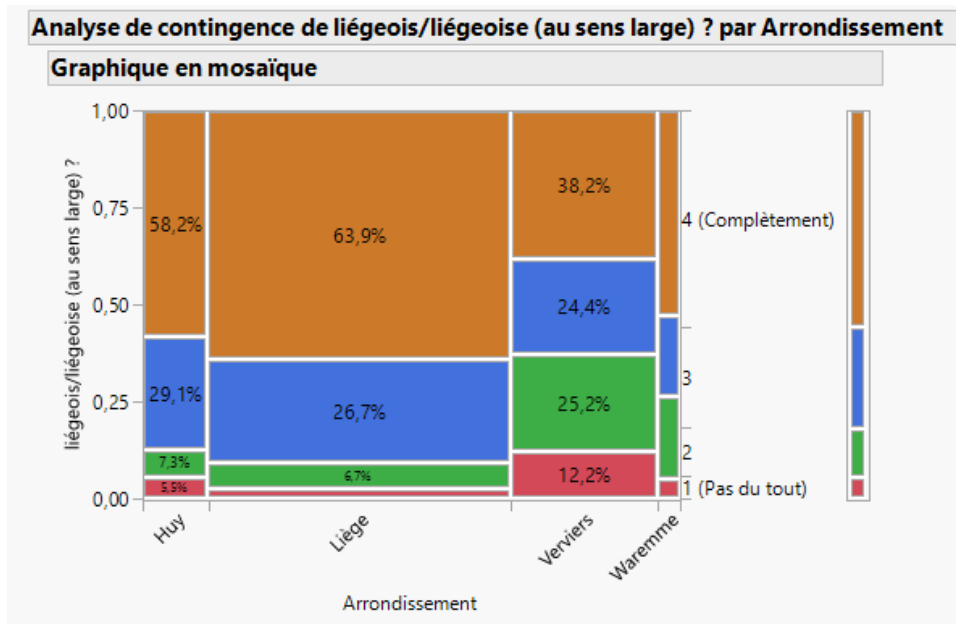
Encore à propos des identités locales, nous testons à quel point la « région de Liège »¹¹⁸ pourrait constituer un « bassin de vie ».¹¹⁹ Avant toute chose il est utile de rappeler que nos répondants ne sont pas parfaitement représentatifs, et que seulement 19 personnes habitantes de l'arrondissement de Waremme ont été interrogées. Cela dit, on peut remarquer à la lecture de la **figure 4** que les répondants de notre échantillon habitants dans l'arrondissement de Verviers se sentent moins « liégeois au sens large », par rapport à ceux qui habitent dans les autres arrondissements et singulièrement celui de Liège. Bien qu'il serait utile de questionner les populations à propos d'autres potentiels sentiments identitaires locaux : hutois, verviétois, ardennais, hervien, hesbignon, condruzien, etc., et comparer les résultats géographiquement pour tirer de plus amples conclusions, nos observations nous permettent à ce stade d'appuyer la thèse de Martin Lempereur, selon qui l'échelle idéale du pouvoir politique en Wallonie, entre le niveau régional et communal, se trouverait à un niveau distinct de la province¹²⁰.

¹¹⁸ Dans notre questionnaire, la question était posée en ces termes : « A l'intérieur même de la Belgique, les gens peuvent s'attacher à leur région ou à des entités plus locales. Personnellement, à quel point vous sentez-vous Liégeois/Liégeoise (au sens large) ? »

¹¹⁹ LEMPEREUR, M. (2022), *op. cit.*

¹²⁰ *Ibid.*

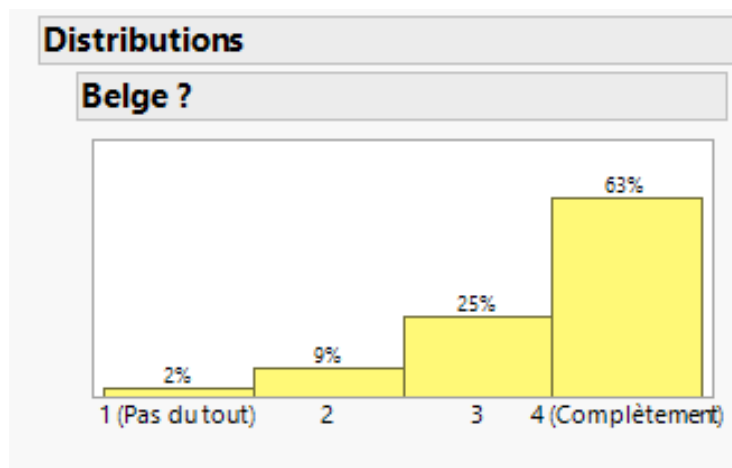
Figure 4 : Intensité du sentiment liégeois (« au sens large ») en fonction de l'arrondissement de résidence



1.2. L'identité belge

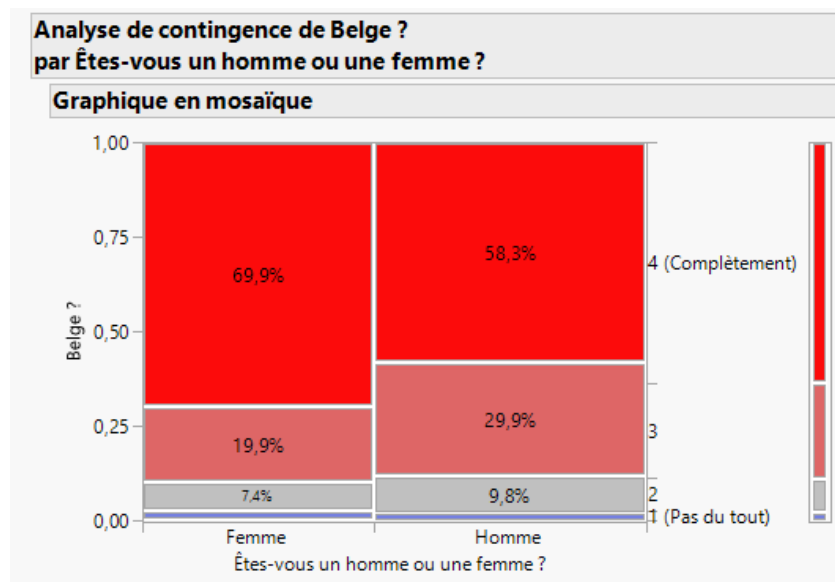
Le sentiment identitaire belge est quant à lui largement, et de manière encore plus nette que l'identité régionale, partagé par la population interrogée. Comme le montre la **figure 5**, les répondants déclarant ne pas ou peu se sentir belge représentent très légèrement plus d'une personne sur dix (11 %) quand plus de six sur dix (63 %) déclarent se sentir « complètement » belges.

Figure 5 : Intensité du sentiment belge



Il semblerait qu'un effet de genre existe aussi pour l'identité belge, même s'il est moins dissonant que dans le cas wallon et que le test statistique est moins robuste¹²¹. Comme l'illustre la **figure 6**, les femmes (près de 70 %) sont plus nombreuses que les hommes (58,3 %) à se déclarer « complètement » belge. Cependant, si l'on rassemble les quatre modalités de réponse à la question du sentiment identitaire en deux groupes : un plutôt positif et un autre plutôt négatif, la différence s'estompe et l'on en revient tout genre confondu à l'ordre de grandeur présenté précédemment, c'est-à-dire neuf répondants sur dix qui se déclarent plutôt ou complètement belge.

Figure 6 : Intensité du sentiment belge en fonction du genre

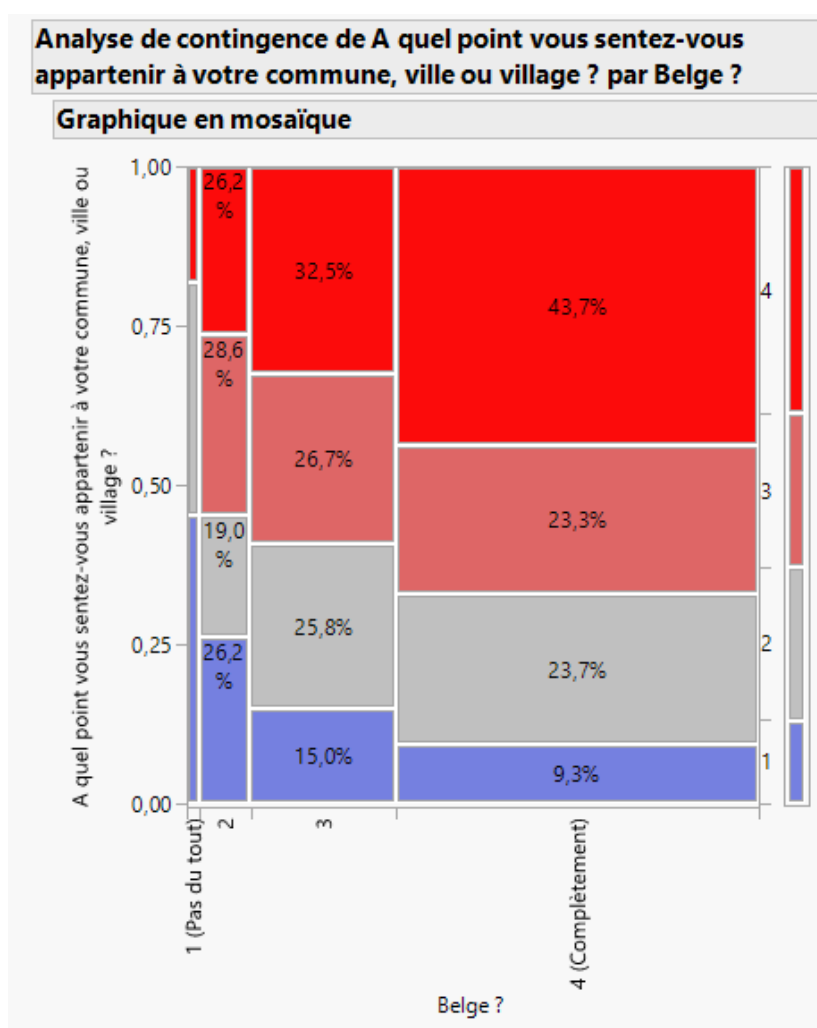


En outre, même si le faible nombre de répondants dans certaines catégories soumet encore une fois l'analyse à des précautions, la relation de l'identité belge avec les sentiments identitaires locaux reste comparable à ce que nous avons observé pour l'identité wallonne : une corrélation positive, témoignant que l'attachement à la Belgique n'empêche pas en même temps une affinité plus locale avec son cadre de vie immédiat. Graphiquement la différence est encore plus explicite dans le sens inverse : c'est-à-dire si l'on regarde l'attachement local

¹²¹ La p – valeur vaut 0,04 : cela signifie qu'il y a une chance sur vingt-cinq de rejeter à tort l'hypothèse d'indépendance entre ces deux variables (Erreur type I, dite « faux positif »). Autrement dit, il y a une chance sur vingt-cinq que le tableau de contingence de la figure 6 – qui montre une différence entre les hommes et les femmes à propos du sentiment belge dans l'échantillon – soit issu d'une population où il n'y a pas de différence entre les hommes et les femmes sur cette question.

en fonction de l'intensité du sentiment identitaire belge. À ce titre, on peut lire sur la **figure 7** que parmi les répondants ne se sentant « pas du tout belge » et même s'ils sont peu nombreux dans l'échantillon (11), près d'un sur deux (5, soit 45,45 %) ne ressent aucun attachement local non plus. La proportion pour le comportement contraire est équivalente et cette fois-ci les effectifs sont plus importants (300) : 43,67 % des répondants qui ont affirmé se sentir complètement belges ont aussi affirmé ressentir un attachement local fort.

Figure 7 : Intensité de l'attachement à sa commune, sa ville ou son village en fonction du sentiment belge



1.3. La concordance des identités belge et wallonne

Enfin, nous avons montré que les identités wallonne et belge restent toutes les deux globalement importantes pour les répondants. Un effet de genre semble témoigner du fait que les femmes ont un sentiment identitaire plus fort que les hommes, même s'il est plus dissonant dans le cas de l'identité wallonne. D'autre part, les sentiments belge et wallon sont coordonnés avec l'attachement à des identités plus locales comme la commune ou même le village de résidence. À propos du niveau local spécifiquement, nous avons également vu que le sentiment identitaire « liégeois » n'est pas géographiquement uniforme au sein de la province. Avec ces éléments en tête, nous pouvons désormais mettre directement en relation les identités belge et wallonne.

Comme les informations relevées jusqu'à présent pouvaient le laisser présager, la lecture des **figures 8 et 9** vient confirmer, malgré le souci redondant du manque de répondants dans certaines catégories pour rendre le test du khi carré parfaitement fiable, que la thèse historique de Marc Jacquemain et Patrick Italiano à propos de la coïncidence identitaire nationale belge et régionale wallonne¹²² reste valable dans le cadre de notre enquête. Notre **hypothèse H1a** peut donc être infirmée. Les répondants qui se sentent wallons ne le sont pas à défaut d'être belge : 97,4 % de ceux qui ont signalé se sentir « complètement » wallons ont dans le même temps exprimé un sentiment belge positif, voir même « complet » dans 81,6 % des cas. L'inverse est un peu moins vrai puisque 15,1 % de ceux qui ont exprimé une identité belge la plus intense ont indiqué dans le même temps ne pas ou peu se sentir wallon, mais globalement la corrélation positive entre les deux identités reste aussi valable dans ce sens. En outre, le léger sursaut wallingant perceptible sur la **figure 9**, où 18,18 % des répondants témoignant d'une identité belge la plus faible possible affirment dans le même temps se sentir complètement wallon, est à interpréter avec beaucoup de prudence. Rappelons au lecteur que dans le cadre de notre enquête, peu de personnes ont affirmé ne pas du tout se sentir belges : 11 sur 470 réponses traitées, parmi lesquelles deux avaient déclaré par ailleurs se sentir complètement wallons soit à peine 0,43 % du total des réponses.

¹²² ITALIANO, P. et JACQUEMAIN, M. (2014a), *op. cit.*

Figure 8 : Intensité du sentiment belge en fonction du sentiment wallon

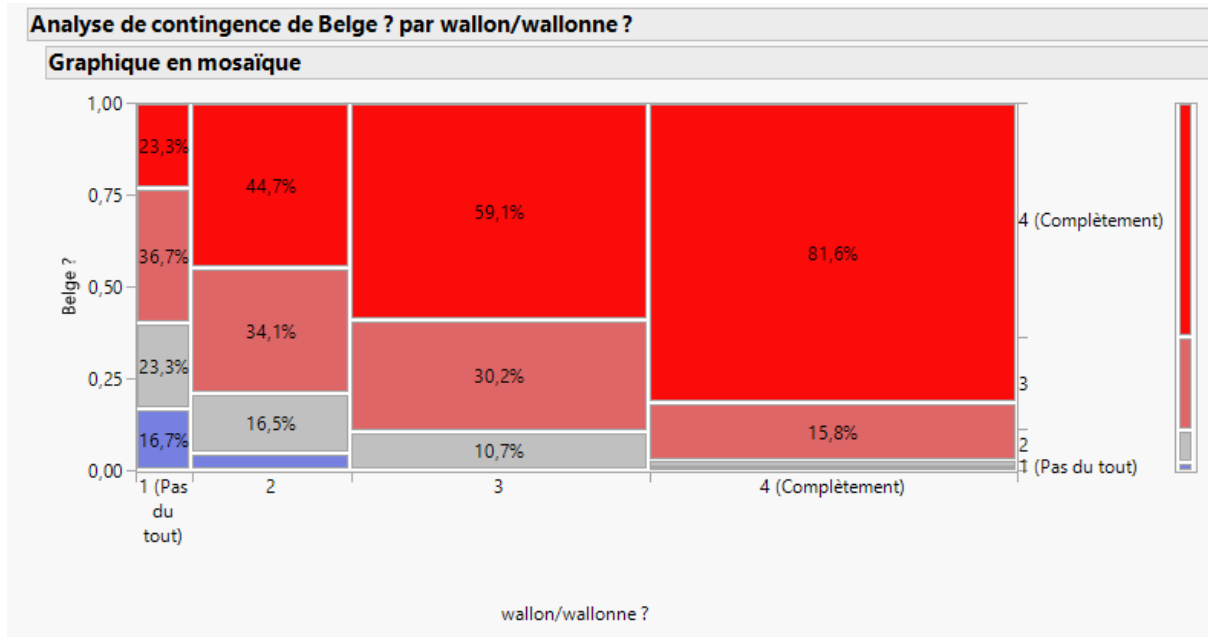
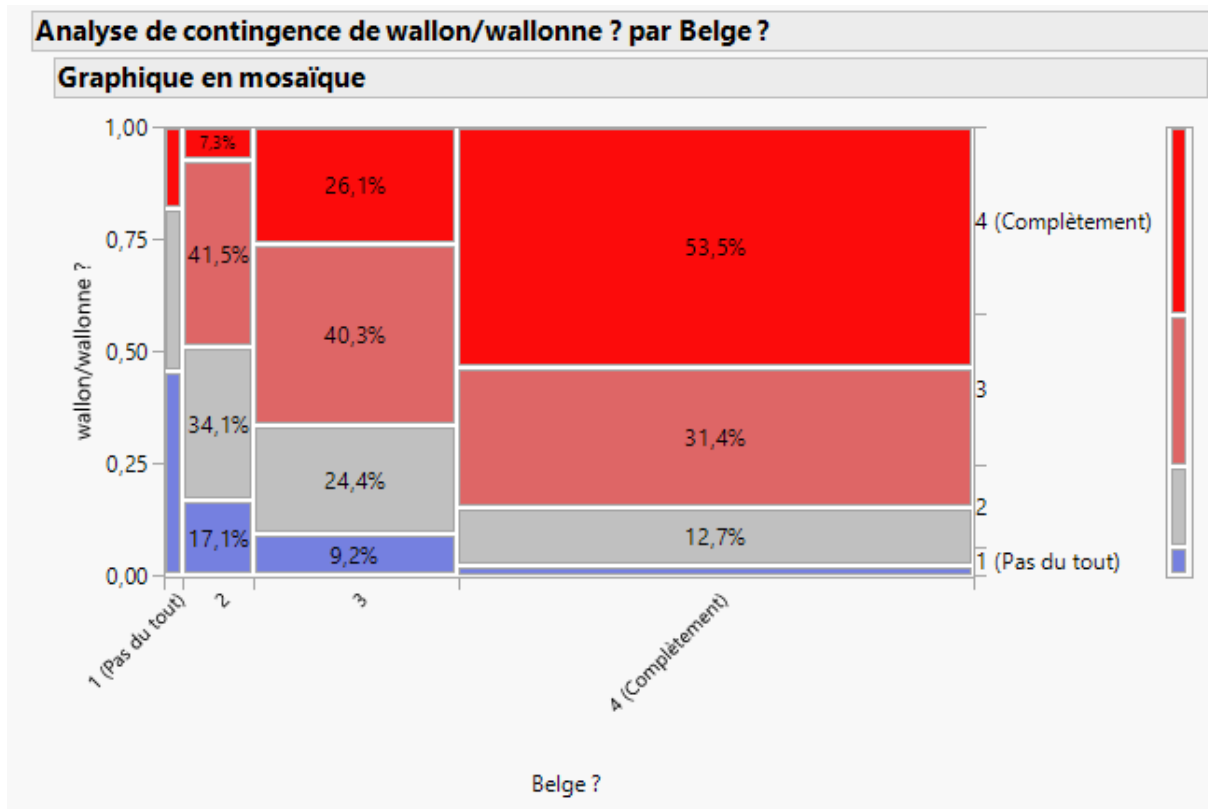


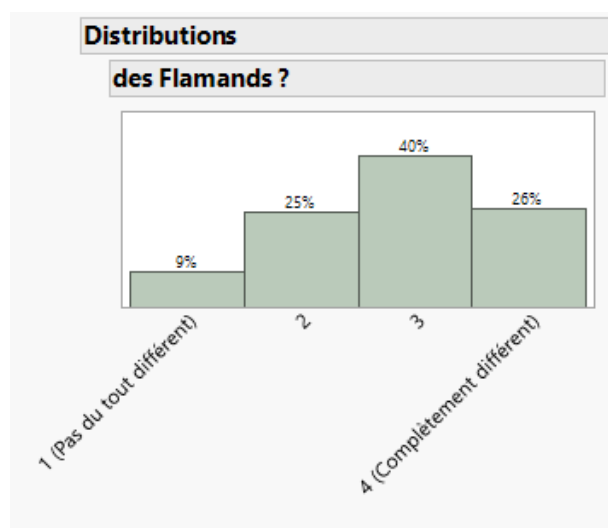
Figure 9 : Intensité du sentiment wallon en fonction du sentiment belge



1.4. Les sentiments de différenciation

Si notre première hypothèse relative au décrochage entre les identités wallonne et belge n'est pas vérifiée, nous avons également émis une hypothèse alternative, selon laquelle plutôt que le sentiment wallon ne remplace le sentiment belge, les Belges Wallons francophones se sentiraient simplement de plus en plus différents des (Belges) Flamands. C'est en ce sens que nous avons supposé (**hypothèse H1b**) observer dans notre enquête un sentiment de différenciation des Flamands globalement supérieur à 66 % : le niveau observé par Patrick Italiano et Marc Jacquemain dans leur dernière vague d'enquête en 2013¹²³. Cependant, la lecture de la **figure 10** infirme cette hypothèse également. Si l'on considère les deux catégories de réponse exprimant un sentiment de différenciation plutôt ou complètement positif vis-à-vis des Flamands, on obtient exactement la proportion que l'on s'attendait à dépasser c'est-à-dire 66 %. En outre, la catégorie modale de réponse, de niveau 3 sur une échelle croissante à 4 niveaux, ne traduit pas non plus une volonté de différenciation la plus forte possible.

Figure 10 : Sentiment de différenciation vis-à-vis des Flamands

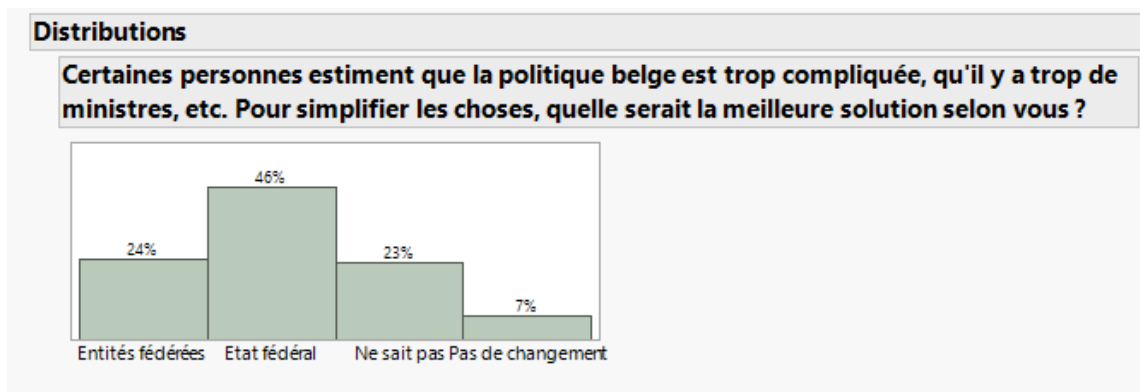


D'autre part, nous avons intégré dans notre enquête une question à propos de l'avenir institutionnel de la Belgique, en tentant de la formuler de manière la plus accessible possible. Elle visait à ce que les répondants se positionnent sur une prochaine réforme de l'État qui

¹²³ *Ibid.*

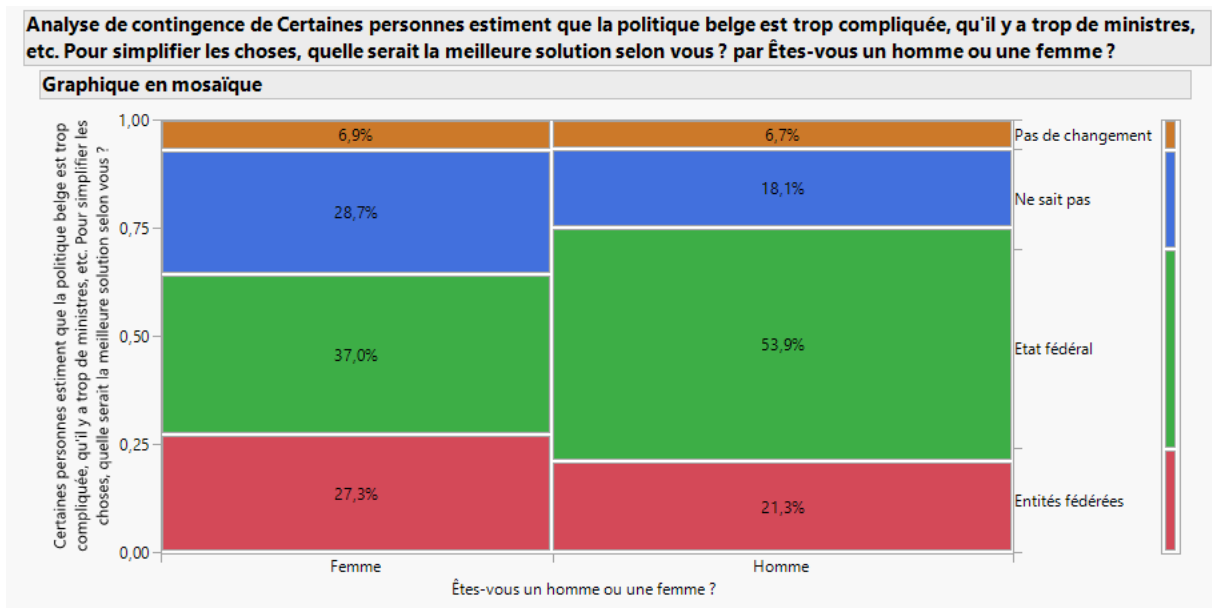
réattribuerait des compétences à l'État fédéral ou aux entités fédérées. Les résultats de cette question sont illustrés en deux temps. D'une part, la **figure 11** permet de constater que près d'un répondant sur deux (46 %) se dit prêt à réattribuer du pouvoir politique au niveau fédéral, où la concertation est inévitable pour gouverner : ces réponses ne traduisent donc probablement pas non plus une volonté de distanciation. Cela dit, les réponses visant à maintenir le statu quo (7 %) et à ne pas se prononcer sur la question (23 %) représentent ensemble un petit tiers du total. Nous posons ici l'hypothèse qu'elles pourraient traduire un certain « malaise » de la part des Belges Wallons francophones, pris entre le souhait d'apaiser les débats identitaires en acceptant la cogestion, et la complexité politique que cela implique pour trouver des accords. Encore une fois, ce sujet mériterait d'être approfondi par des travaux dédiés, selon une approche plus interprétative.

Figure 11 : Prise de position sur une réforme des institutions belges



Pour revenir sur l'effet de genre que nous avons détecté plus tôt pour le sentiment wallon, et dans de moindres mesures, le sentiment belge, la **figure 12** permet de voir que ce même critère est pertinent pour distinguer les réponses sur la question d'une réforme de l'État. En effet, on voit que les femmes (37 %) sont bien moins favorables que les hommes (53,9 %) à l'idée de réattribuer des compétences au pouvoir fédéral. La volonté directe de renforcer les entités fédérées est plus populaire chez les femmes (27,3 % contre 21,3 % chez des hommes), tout comme la modalité de réponse « je ne sais pas » (28,7 % contre 18,1 % des hommes) qui comme nous l'avons déjà émis pourrait représenter un malaise politico-identitaire francophone, mais encore une fois des études plus qualitatives seraient pertinentes pour mieux comprendre ce différentiel de genre.

Figure 12 : Prise de position sur une réforme des institutions belges, en fonction du genre

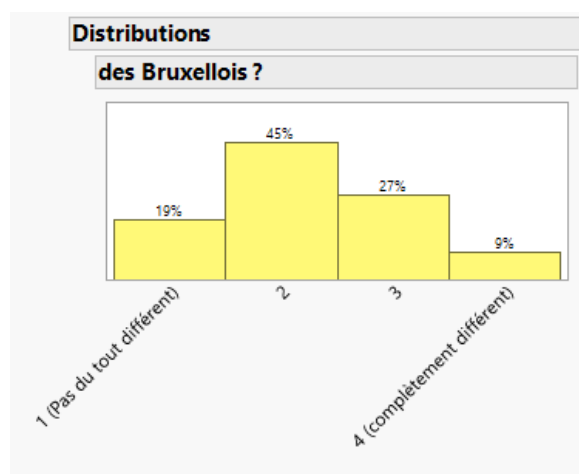


Enfin, afin de comparer le sentiment de différenciation de nos sondés vis-à-vis des Flamands avec le même sentiment envers d'autres populations voisines, nous avons intégré dans notre enquête quatre questions similaires respectivement à propos des Bruxellois, des Français, des Hollandais et des Allemands. Cette initiative est directement inspirée des travaux de Marc Jacquemain et Patrick Italiano¹²⁴. Comme nous pouvons le lire sur la **figure 13**, les personnes que nous avons interrogées ne se sentent globalement pas différentes des Bruxellois : 64 % ont exprimé un sentiment de différenciation plutôt ou complètement négatif. C'est 12 points de pourcentage en plus par rapport à ce qui avait été observé en 2013 auprès d'un échantillon représentatif de l'ensemble des Wallons¹²⁵.

¹²⁴ ITALIANO, P. et JACQUEMAIN, M. (2014a), *op. cit.*

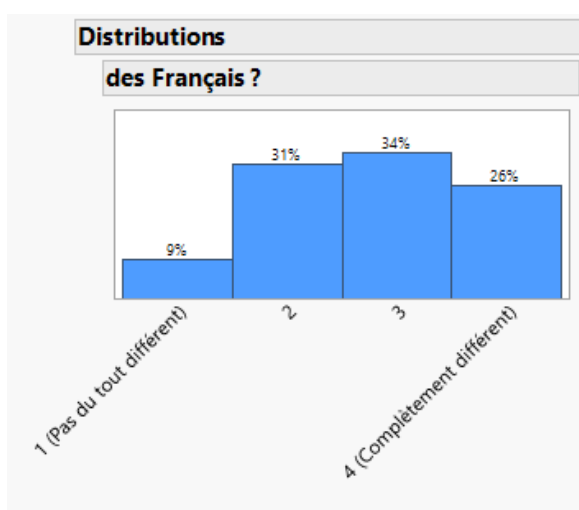
¹²⁵ *Ibid.*

Figure 13 : Sentiment de différenciation vis-à-vis des Bruxellois



Par rapport aux Français, la volonté de différenciation est plus nette. La **figure 14** illustre le fait que 60 % de nos répondants s'en sentent plutôt ou complètement différents. C'est environ cinq points de pourcentages supérieurs à ce qu'avaient observé Marc Jacquemain et Patrick Italiano en 2013¹²⁶. En outre, la part des réponses exprimant le sentiment de différenciation le plus faible possible dans nos résultats (9 %) est inférieure à ce qui avait été observé pour l'ensemble des Wallons il y a dix ans (17,5 %). Ces éléments nous invitent à conclure que la croissance du sentiment de différenciation vis-à-vis des Français, observée entre 2004 et 2013 par les deux sociologues belges¹²⁷, semble se poursuivre.

Figure 14 : Sentiment de différenciation vis-à-vis des Français

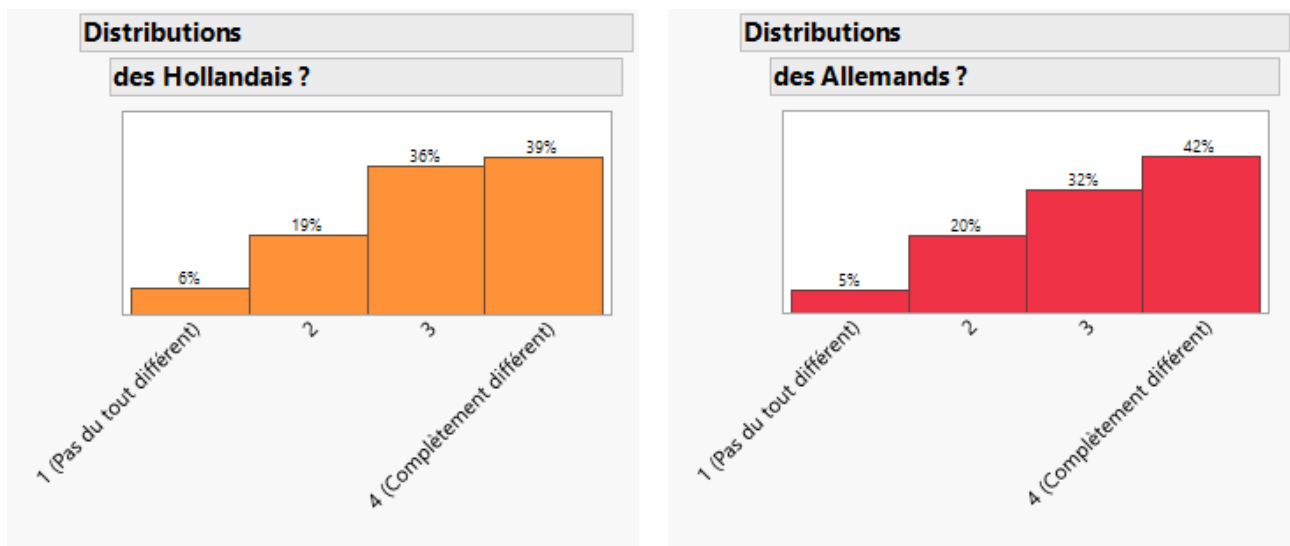


¹²⁶ *Ibid.*

¹²⁷ *Ibid.*

Enfin, les sentiments de différenciation par rapport aux Hollandais et aux Allemands sont relativement similaires, c'est pourquoi nous rassemblons les graphiques illustratifs des réponses à ces deux questions pour former la **figure 15**. Dans les deux cas, la part des réponses qui expriment un sentiment plutôt pas ou pas du tout différents sont minoritaires, et représentent un répondant sur quatre. Cette proportion est comparable à ce qui avait été observé pour l'ensemble des Wallons en 2013, où 76,5 % des répondants se sentaient plutôt ou complètement différents des Hollandais et 77 % par rapport aux Allemands¹²⁸. En outre, le sentiment de différenciation vis-à-vis des Allemands par rapport aux Hollandais est encore aujourd'hui légèrement plus prononcé, puisqu'il y a dans nos résultats une différence de quatre points de pourcentage dans le choix de la modalité de réponse qui dénote un sentiment de différence maximal. Marc Jacquemain et Patrick Italiano avaient observé un écart similaire dans leur enquête menée il y a dix ans¹²⁹.

Figure 15 : Sentiment de différenciation vis-à-vis des Hollandais (à gauche) et des Allemands (à droite)



Après avoir analysé les relations qu'entretiennent les différentes identités mobilisables par les Belges wallons francophones, et répondu à nos deux premières hypothèses, nous comparons dans la section suivante la nature des limites prescrites à ces deux identités.

¹²⁸ *Ibid.*

¹²⁹ *Ibid.*

2. Les frontières des identités belge et wallonne

Pour rappel, cette partie de notre recherche est directement inspirée du travail des politologues Antoine Bilodeau et Luc Turgeon qui, en prenant le cas du Québec et du Canada, contribuent à étudier si les groupes majoritaire et minoritaire dans les États multinationaux fixent des limites similaires à leur identité collective¹³⁰. Pour ce faire, des enquêtes par questionnaires permettent de faire évaluer par la population différents critères à respecter pour faire partie de la communauté nationale. Même si les classifications peuvent varier, nous retenons ici que la religion, l'ascendance, ou le lieu de naissance sont des critères dits attributifs, finalement représentatifs d'une vision plus ethnique de la nation. Au contraire, le fait de se sentir national ou le respect des lois et des institutions sont des critères dits réalisables, liés à une vision plus civique de la nation. Encore une fois, le critère de la maîtrise de la langue est plus ambigu et peut s'interpréter différemment selon le contexte¹³¹ : c'est pourquoi nous l'étudions à part.

2.1. Les critères attributifs

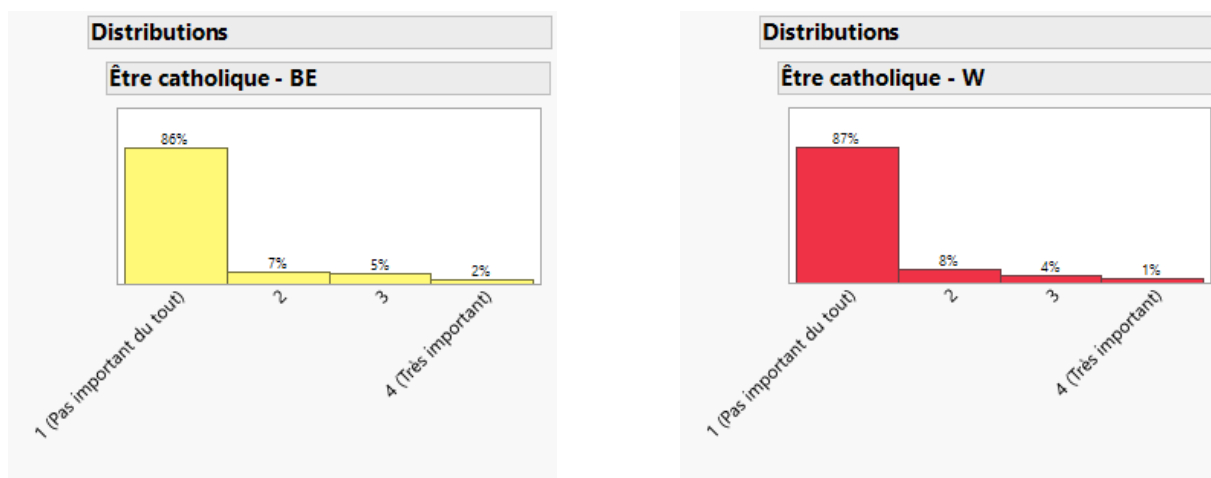
Pour commencer avec les critères dits attributifs, la **figure 16** illustre l'importance donnée à la religiosité catholique pour être membre d'une part de la communauté belge, et d'autre part de la communauté wallonne. Il est clair que ce critère n'est fondamental pour aucun des deux groupes, avec dans les deux cas une réponse largement majoritaire (86-87 %) exprimant la moindre importance possible. Ce constat dans l'opinion publique est cohérent avec l'étude menée par François Foret et Virginie Riva à propos des débats sur cette question lors des négociations pour le traité établissant une Constitution pour l'Europe, en 2005. Les deux politologues notent que déjà à ce moment-là, la Belgique et la France s'étaient communément opposées à toute référence à l'héritage chrétien de l'Europe dans le projet constitutionnel. Pourtant, ils précisent aussi que le sens donné à la notion de laïcité dans ces deux pays est antinomique : la laïcité française est « englobante [et suppose] la neutralité de l'espace public », alors que la laïcité belge est « institutionnalisée, organisant le pluralisme des visions philosophiques et confessionnelles du monde »¹³².

¹³⁰ BILODEAU, A. et TURGEON, L. (2021), *op. cit.*

¹³¹ *Ibid.*

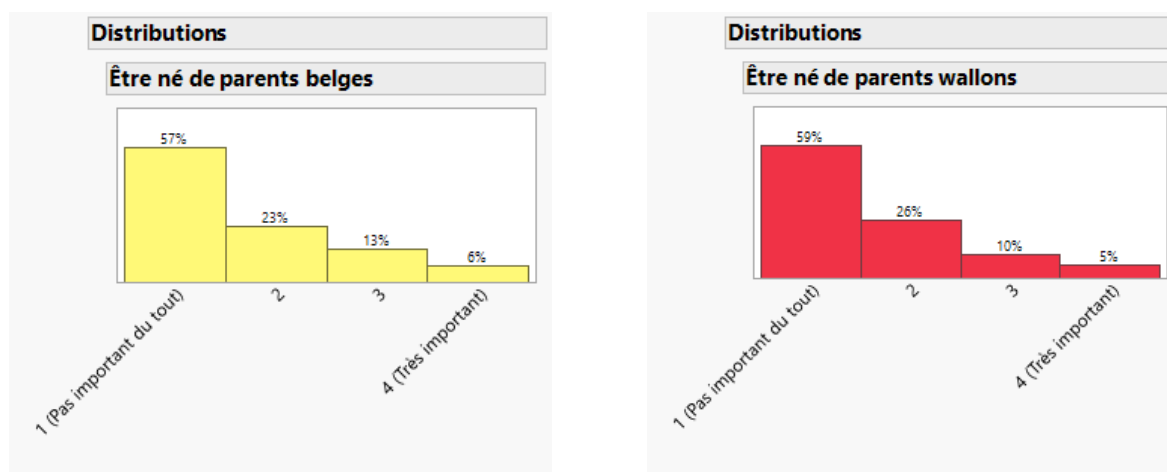
¹³² FORET, F. et RIVA, V. (2010), « Religion between Nation and Europe: The French and Belgian “No” to the Christian Heritage of Europe », *West European politics*, vol. 33, n° 4, p. 791

Figure 16 : Importance donnée à la religiosité catholique pour être un « vrai Belge » (à gauche) et un « vrai wallon » (à droite)



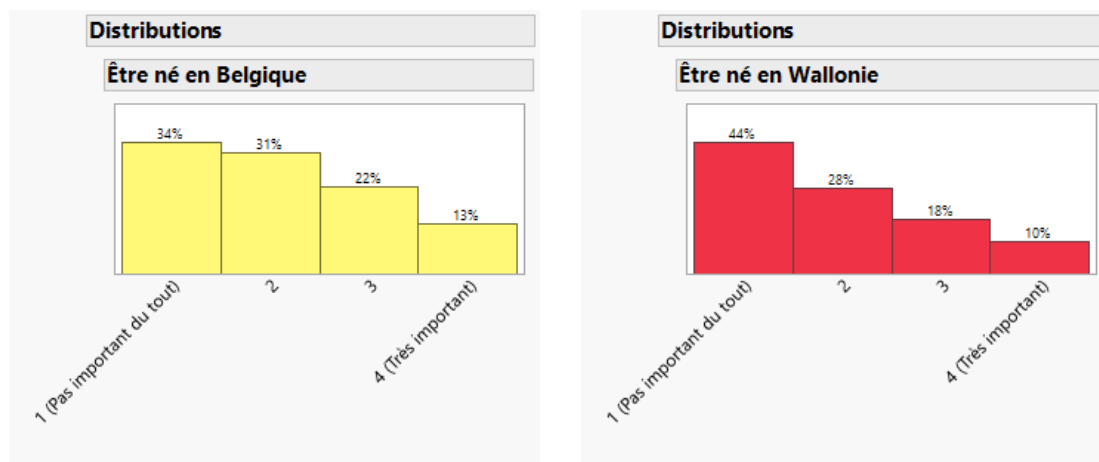
L'importance donnée au critère d'ascendance illustrée par la **figure 17** se révèle elle aussi assez faible, même si la réponse « pas important du tout » est moins massive que dans le cas de la religiosité. En outre, les réponses restent coordonnées entre les deux identités. Par exemple, environ un répondant sur quatre estime à la fois que le fait d'avoir des parents belges ou wallons n'est plutôt pas important pour l'être soi-même. Finalement, seulement 15 à 20 % des répondants accordent une importance plus ou moins élevée à ce critère pour faire partie du groupe identitaire, et il est légèrement surévalué lorsque l'on évoque l'identité belge.

Figure 17 : Importance donnée à l'ascendance pour être un « vrai Belge » (à gauche) et un « vrai wallon » (à droite)



Enfin, comme on peut le lire sur la **figure 18** le lieu de naissance est le critère attributif considéré par les répondants comme le moins négligeable, et une différence s'affirme entre les réponses pour les deux identités. Pour être Belge, un peu plus d'un tiers des répondants (35 %) reconnaissent une certaine importance au fait d'être né sur le territoire. Pour être wallon, le même chiffre est un peu moins élevé : 28 %. En fait, dans les deux cas une majorité de répondants considère que ce critère n'est pas ou peu important, mais c'est justement la distinction entre le « pas » et le « peu » qui est importante. Pour être Belge, la répartition entre ces deux modalités négatives de réponse vaut environ un tiers des répondants chacun. Pour être wallon en revanche, c'est plus de deux répondants sur cinq (44 %) qui n'attribuent aucune importance à ce critère, et seulement 28 % le jugent plutôt pas important.

Figure 18 : Importance donnée au lieu de naissance pour être un « vrai Belge » (à gauche) et un « vrai wallon » (à droite)

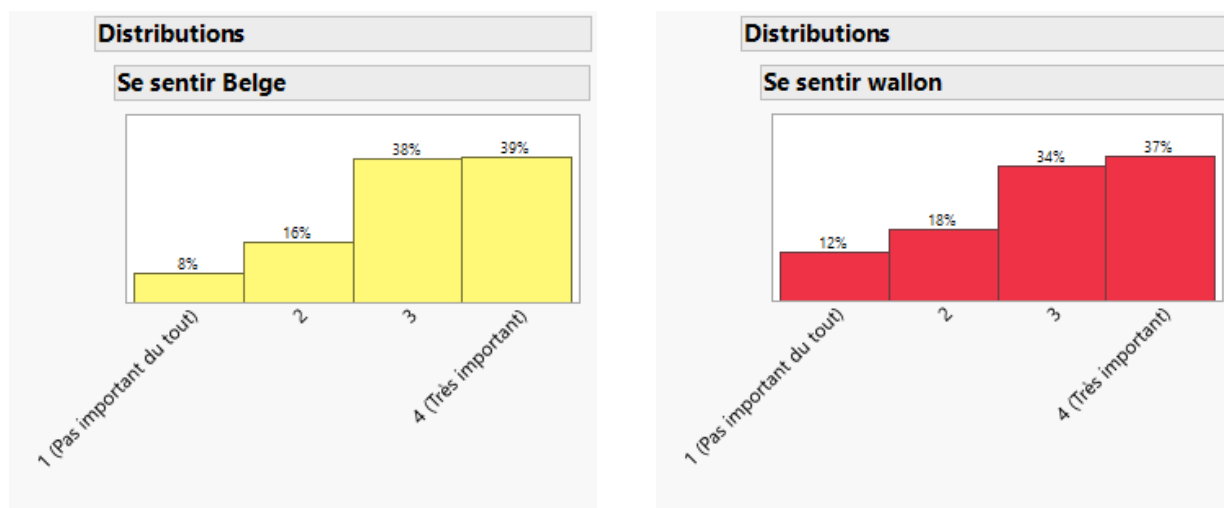


2.2. Les critères réalisables

Par rapport aux critères attributifs examinés jusqu'à maintenant, les critères dits réalisables semblent être perçus comme plus importants par les personnes que nous avons interrogées. D'abord, la **figure 19** illustre l'importance donnée au sentiment belge ou wallon pour faire partie du collectif national. Encore une fois les réponses concernant les deux identités sont globalement concordantes : dans les deux cas, plus de sept répondants sur dix jugent ce critère signifiant. Mais encore une fois les réponses sont un peu plus positives à propos de l'identité belge, où 77 % des sondés estiment qu'il est plutôt ou très important de se

sentir belge pour l'être, alors que 8 % jugent que cela n'a aucune importance. Pour être Wallon, les mêmes personnes sont un peu moins nombreuses à penser qu'il est important de se sentir wallon (71 %), et 12 % pensent même que cela n'a aucune importance.

Figure 19 : Importance donnée au fait de se sentir « belge » (à gauche) et « wallon » (à droite) pour faire partie de la communauté nationale



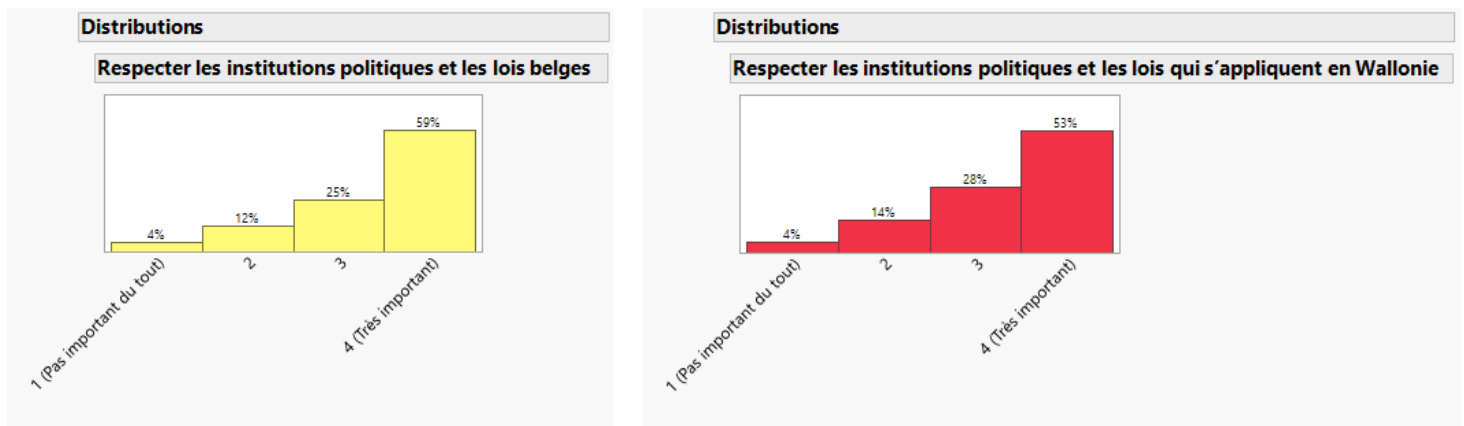
Nous avons également intégré dans notre questionnaire une question relative à l'importance donnée au respect des lois et des institutions pour être un « vrai co-national ». Cependant nous souhaitons soulever ici une certaine limite à ce critère, en ce que la désobéissance civile n'induit pas nécessairement selon nous un refus de la vie en société. En effet, sans mobiliser l'entièreté des débats de philosophie morale sur la question, nous pouvons faire référence à Paul Ricœur lorsqu'il écrit que la conception de la justice est prise dans une dialectique qui oppose le « bon » au « légal ». Il est ainsi possible de considérer d'une part la justice de manière téléologique, comme une vertu qui oriente l'action humaine vers une forme de perfection, mais sur laquelle aucun consensus collectif n'est possible. D'autre part, la justice peut être considérée déontologiquement, par la fiction du contrat social atteint grâce à la délibération et à travers lequel les individus s'accordent sur des règles communes¹³³. Or si le contrat social permet de généraliser une certaine idée de justice, la vigilance individuelle qui mène à ne pas respecter des lois considérées comme injustes n'implique pas nécessairement un rejet total du vivre ensemble : c'est par exemple dans cet esprit que le philosophe

¹³³ RICŒUR, P. (1991), « Le juste entre le légal et le bon », *Esprit*, vol. 9, n° 174, pp. 5-21.

américain du XIX^e siècle Henry David Thoreau refuse de payer un impôt pour protester contre l’esclavagisme, et défend par écrit l’esprit de son geste¹³⁴. Il est donc légitime de penser que lorsque l’on demande à quelqu’un si le respect des règles et des institutions est important pour faire partie du groupe identitaire, sa réponse traduit à la fois ses conceptions de la nation et de la justice.

Pour en revenir à notre sujet, la **figure 20** illustre la large popularité de ce critère pour les deux identités étudiées. Aussi bien pour être un « vrai Belge » qu’un « vrai Wallon », plus d’un répondant sur deux considère qu’il est très important de respecter les lois et les institutions, et cela reste en outre « plutôt important » pour 25 % du total des répondants.

Figure 20 : Importance donnée au respect des lois et institutions belges (à gauche) et wallonnes (à droite) pour faire partie de la communauté nationale



Enfin, nous avons vu que quelle que soit l’identité de référence : Belge ou Wallon, les répondants à notre enquête attribuent des niveaux d’importance comparables aux critères proposés. Quoique si l’on observe attentivement, on peut détecter un léger différentiel de surévaluation généralisé pour l’identité belge. Nous interprétons cela comme un argument en faveur de la thèse de Marc Jacquemain, lorsqu’il écrit que l’identité wallonne n’aurait au départ qu’une vocation économique et sociale, au contraire de son pendant dirons-nous

¹³⁴ Voy. Not. THOREAU, H.D. (1849), *La désobéissance civile*, Paris, Mille et une nuits [2000], 63 p.

régalien : l'identité belge¹³⁵. À partir de ces éléments, nous pouvons confirmer notre **hypothèse H2a**.

De manière générale, les critères dits attributifs qui sous-tendent un nationalisme ethnique ne sont pas considérés comme importants. C'est particulièrement visible à propos de la religiosité catholique, moins pour l'ascendance, et encore moins pour le lieu de naissance. Au contraire, les critères dits réalisables qui traduisent un nationalisme civique sont jugés plus signifiants. C'est le cas pour le sentiment individuel d'appartenance au groupe national, et plus encore pour le respect des lois et des institutions. Mais gardons à l'esprit que ce dernier critère ne fait peut-être pas uniquement référence aux limites de la nation. Finalement, nous pouvons confirmer aussi notre **hypothèse H2b**, en la complétant. Certes, les marqueurs civiques sont considérés par nos répondants comme plus importants que les marqueurs ethniques pour être Wallon, mais aussi pour être Belge : du fait de la concordance de ces deux identités jusqu'aux critères délimitant leurs frontières imaginées.

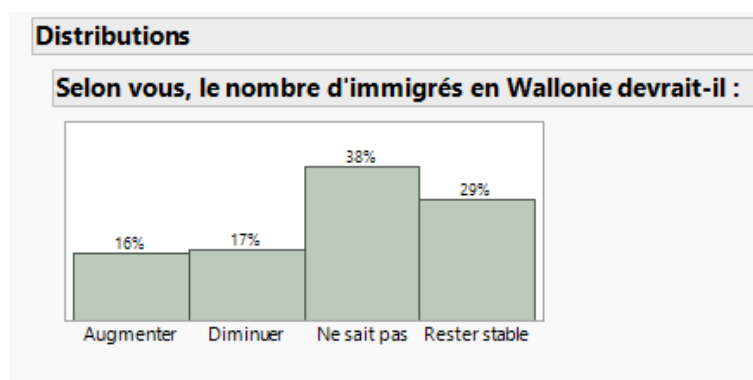
Est-ce à dire que Maarten Van Ginderachter et Joep Leerssen¹³⁶ avaient tort, et que les Belges Wallons francophones ont une vision clairement civique de la nation ? Probablement pas. D'abord parce que, rappelons-le, les nationalismes ethnique et civique ne sont que des catégories d'analyses critiquées par certains auteurs, et recouvrant des réalités qui peuvent se recouper en pratique. Dans notre cas d'étude, les critères réalisables sont considérés comme généralement plus importants que les critères attributifs, mais ces derniers ne sont pas tous insignifiants. En outre, nous avons intégré à notre enquête une question à propos de l'immigration en Wallonie. La **figure 21** montre que pour 17 % des répondants, le phénomène devrait diminuer. Dans une proportion semblable (16 %), certaines personnes sont favorables à accueillir plus d'immigrés. Mais étant donné le biais de désirabilité sociale inhérent à la question, il est légitime de penser que parmi le petit tiers de réponses visant à maintenir stable le phénomène (29 %), et les répondants qui ne se prononcent pas (38 %), il existe une part de répondants finalement défavorable à l'accueil des immigrés. D'ailleurs, Jean-Michel Lafleur et Abdeslam Marfouk ont eux aussi montré que les Belges ne sont pas insensibles aux préjugés et fausses informations à propos de l'immigration, dont la transmission est parfois facilitée par les discours médiatiques¹³⁷.

¹³⁵ JACQUEMAIN, M., « Une identité tranquille », *op. cit.*

¹³⁶ VAN GINDERACHTER, M. et LEERSSEN, J. (2012), *op. cit.*

¹³⁷ LAFLEUR, J.-M. et MARFOUK, A. (2017), *Pourquoi l'immigration ? 21 questions que se posent les Belges sur les migrations internationales au XXIe siècle*, Louvain-la-Neuve, Academia — L'Harmattan, 135 p.

Figure 21 : Opinion des répondants à propos du nombre d'immigrés en Wallonie

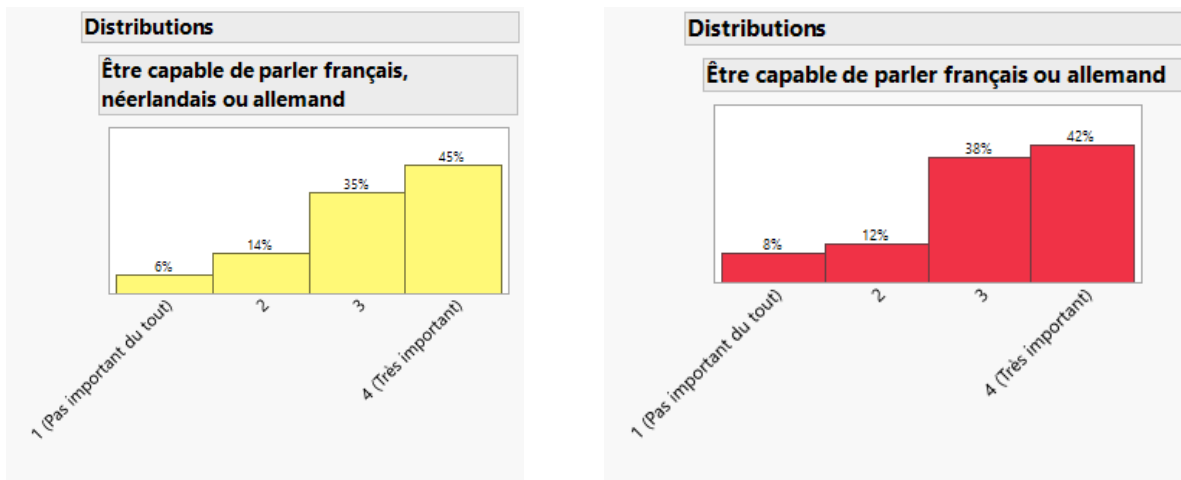


Enfin, nos deux dernières sections à propos du critère de la langue et de deux critères subsidiaires pour l'identité wallonne permettent elles aussi de remettre en cause ce mythe des Wallons unanimement civiques en matière de nationalisme.

2.3. Le critère de la langue

Le critère de la langue semble lui aussi important, et les limites des identités belge et wallonne continuent à converger sur ce point même si l'élément mesuré n'est pas parfaitement identique dans les deux cas. En effet, pour l'identité belge nous avons mentionné dans notre question les trois langues officielles : le français, le néerlandais et l'allemand. Pour l'identité wallonne, même si pour les raisons expliquées plus tôt nous avons exclu du champ de l'enquête la population germanophone, la mention de la langue allemande avait été maintenue dans cette question. Comme l'illustre la **figure 22**, la maîtrise de la langue quelle qu'elle soit est considérée comme très importante pour être belge par près d'un répondant sur deux (45 %). Pour être wallon, la proportion est légèrement plus faible (43 %), mais la différence de 3 % est compensée par la catégorie de réponse « plutôt positive ». En fait, quatre répondants sur cinq considèrent que la maîtrise de la langue a une certaine importance, aussi bien pour être wallon que pour être belge.

Figure 22 : Importance donnée à la maîtrise des langues pour être Belge (à gauche) et Wallon (à droite) et faire partie de la communauté nationale



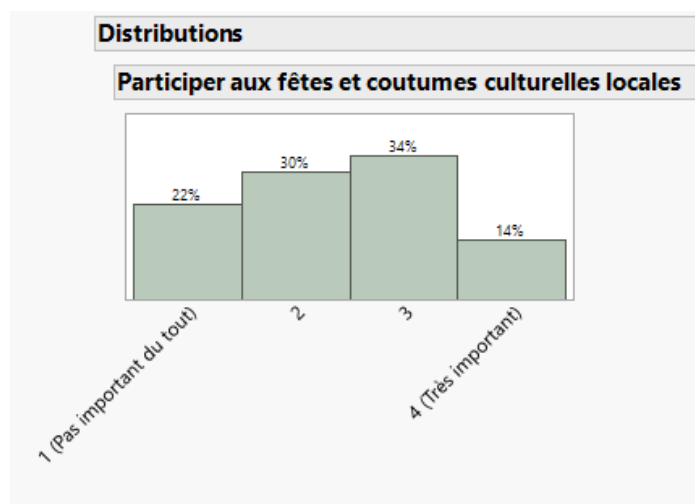
À partir de nos données, il est difficile de savoir dans quel sens le critère de la langue est interprété par nos répondants. Puisque nous avons vu que les critères réalisables étaient globalement évalués comme plus importants, on pourrait supposer que la langue rentre dans cette catégorie, et est considérée comme un outil essentiel à la vie en société et à la participation au processus démocratique. Cela dit, même si leur importance est moindre, certains critères plus attributifs comme le lieu de naissance ne sont pas négligeables. Il est donc possible qu'une partie au moins de nos répondants considère la langue aussi comme une norme culturelle.

2.4. Les critères subsidiaires pour être wallon

En plus des critères communs à l'identité belge, nous avons intégré dans notre questionnaire deux critères subsidiaires dont nous testons l'importance pour être wallon. D'abord, nous avons tenté d'opérationnaliser l'hypothèse selon laquelle l'identité wallonne constitue en quelques sortes une somme d'identités plus locales. C'est dans cet objectif qu'il a été demandé à nos répondants à quel point ils considèrent important de « participer aux fêtes et coutumes culturelles locales » pour être wallon. Cependant, notre question souffre de faiblesses, notamment en ce qu'elle permet mal de distinguer les réponses qui relèvent du goût pour la fête en général, du lien entre ces événements locaux et l'identité wallonne. Elle est également soumise à la fois à des biais de désirabilité sociale et de positivité.

La lecture de la **figure 23** permet de dire que la participation à de tels évènements n'est pas jugée comme importante pour la majorité de nos répondants : plus d'un sur deux (52 %) a exprimé une réponse plutôt négative. En ce qui concerne les réponses positives, on pourrait dire qu'elles viennent confirmer un stéréotype sur les Wallons et leur sens de la fête, parfois opposé à la rigueur des Flamands comme nous l'évoquions dans l'introduction de ce travail. L'affirmation de tels stéréotypes peut d'ailleurs être considérée comme une forme de nationalisme banal au sens de Michael Billig¹³⁸. De plus, nous arguons qu'en tant que critère, cet élément peut être considéré comme attributif et symbolique d'un nationalisme plutôt ethnique : en ce qu'il appelle à perpétuer dans le présent une image associée de longue date au groupe.

Figure 23 : Importance donnée à la participation aux fêtes et coutumes culturelles locales pour être wallon



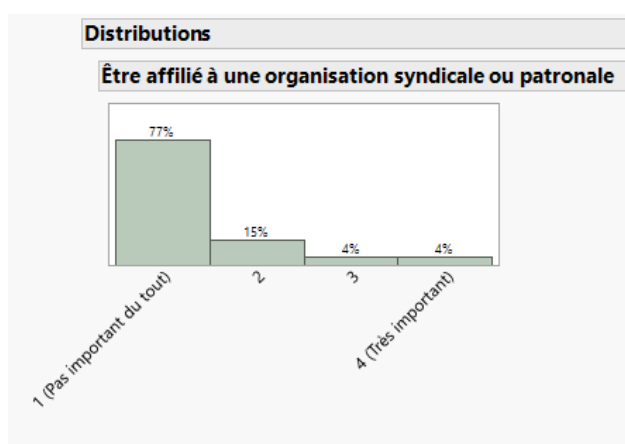
Par ailleurs, nous avons tenté de traduire dans une question l'hypothèse de Marc Jacquemain selon laquelle l'identité wallonne porte un modèle de société « sociale-démocrate », dans la gestion par la concertation des conflits sociaux liés aux questions socio-économiques. S'il est vrai que le taux de syndicalisation belge en 2019 (54 %) était largement supérieur par rapport aux pays voisins, ce chiffre est cependant globalement homogène entre la Flandre et la Wallonie. Une différence notable est en revanche le syndicat vers lequel Flamands et Wallons

¹³⁸ Même à défaut de référence conventionnelle, il nous importe de préciser que cet élément d'analyse a été inspiré par une vidéo réalisée par l'unité de recherche *Cité* (Faculté de Droit, de Science Politique et de Criminologie, Université de Liège), dans laquelle Maxime Counet présente ses propres travaux, disponible à l'adresse suivante : <https://youtu.be/5KTgiCaM-Xs> (consulté le 21/05/2023).

se tournent majoritairement : la *Algemeen Christelijk Vakverbond*¹³⁹ chrétienne pour les premiers, et la *Fédération générale du travail de Belgique*¹⁴⁰ pour les seconds¹⁴¹.

Nous avons donc demandé à nos répondants à quel point ils jugeaient important pour être wallons d’être affilié à une organisation syndicale ou patronale. Force est de constater à la vue de la **figure 24** qu’ils sont une écrasante majorité à ne faire aucun lien entre ces deux éléments. Seuls quelque 8 % des réponses récoltées attribuent une quelconque importance à la syndicalisation pour être membre du groupe identitaire régional.

Figure 24 : Importance donnée à l’affiliation à une organisation syndicale ou patronale pour être wallon



¹³⁹ Appelée *Confédération des syndicats chrétiens* par les Belges francophones ; contrairement aux partis politiques, les organisations syndicales belges transcendent la frontière linguistique.

¹⁴⁰ *Algemeen Belgisch Vakverbond* en néerlandais.

¹⁴¹ FONTANA, O. et COVOLO, J., « L’extraordinaire taux de syndicalisation des belges reste stable », *RTBF Info*, 13 février 2019, disponible à l’adresse suivante : <https://www.rtb.be/> (consulté le 14/05/2023).

CONCLUSIONS GÉNÉRALES

Ce mémoire en sciences politiques visait à répondre à la question suivante : *comment les Belges Wallons francophones déterminent-ils leur(s) identité(s) collective(s) ?* Cette problématique générale insinuait deux sous-questions, reflétées par les deux inspirations à l'origine de notre travail : d'une part une étude des politologues canadiens Antoine Bilodeau et Luc Turgeon à propos de la nature des frontières mentales fixées à la communauté nationale dans les États multinationaux, et d'autre part, tout le travail des sociologues Patrick Italiano et Marc Jacquemain sur l'identité wallonne et ses relations avec l'identité belge. Nous avons ainsi évalué sur la distinction entre nationalisme civique et ethnique les limites fixées par les Belges Wallons francophones à leurs identités collectives, en considérant le caractère multinational de la Belgique comme un élément de contexte incontournable.

Dans un premier temps, nous avons défini succinctement la science politique comme une étude des luttes politiques sur des questions fondamentales, qui se structurent dans le champ social autour de clivages. Cette définition nous a permis de justifier en quoi le nationalisme, comme réponse possible à la question de l'identité collective, est un sujet digne d'intérêt pour les politologues. Nous avons alors développé quelques moyens parmi lesquels la nation peut constituer un paradigme pour interpréter et agir dans le monde social, et en quoi la définition des limites à la nation fait elle-même l'objet de conflits : sur le plan pratique avec la controverse qui oppose depuis plus d'un siècle les idées de deux auteurs français, Ernest Renan et Charles Maurras, mais aussi sur le plan analytique, puisque la distinction traditionnelle civique – ethnique qui en a résulté est aujourd'hui soumise à la critique par de nombreux chercheurs. Enfin, nous avons présenté la littérature sur la pluralité des identités en Wallonie francophone, dans laquelle s'intègre notre travail : en rappelant la thèse de concordance des identités belge et wallonne établie comme une variable lourde par Patrick Italiano et Marc Jacquemain depuis trente ans, mais sans faire l'impasse sur différents éléments de contexte susceptibles de la remettre en question.

Après avoir développé notre méthodologie, nous avons présenté nos résultats. En ce qui concerne le pluralisme identitaire d'abord, nous avons montré que malgré nos hypothèses, aussi bien l'identité wallonne que l'identité belge restent importantes et concordantes. En outre, les sentiments de différenciation restent globalement stables depuis la dernière vague de sondages menée en 2013 : même si nos interrogés se sentent un peu plus différents des Français, on n'observe pas de grand repli sur soi des Belges Wallons francophones. Ensuite, à

propos des critères attribués aux identités belge et wallonne pour en fixer les limites, nous avons argumenté que la concordance de ces identités persiste également sur cette question, même si un très faible différentiel existe dans le sens où l'ensemble des critères sont jugés légèrement plus importants pour être belge que pour être wallon. Nous avons interprété cela comme un argument validant l'allégation de Marc Jacquemain, lorsqu'il estime que l'identité wallonne n'a pas la vocation nationale de l'identité belge. Finalement, les critères dits attributifs représentatifs d'un nationalisme ethnique sont globalement jugés comme moins importants que les critères réalisables, qui sous-entendent un nationalisme plus civique. Cela dit, malgré ces résultats, une présentation des identités wallonne et belge francophone comme parfaitement civique doit être sérieusement remise en question. Parce que certains critères attributifs, comme le lieu de naissance, peuvent dans une certaine mesure cohabiter avec des critères plus réalisables dans l'esprit des individus, et que malgré le biais de désirabilité sociale inhérent à la question, une majorité d'interrogés semblent défavorables à un assouplissement des conditions d'immigration en Wallonie. Enfin, aussi parce que la volonté manifeste de faire perdurer des stéréotypes comme le sens de la fête attribué aux Wallons porte une vision du groupe identitaire qui ne peut pas être qualifiée de plébiscitaire.

Ces éléments ouvrent de nouvelles pistes de réflexion pour de futures recherches, aussi bien selon des démarches quantitatives que qualitatives. Par exemple, nous avons mis en avant un effet de genre qui semble privilégier les femmes dans l'intensité du sentiment identitaire wallon. Une enquête plus large et plus représentative que notre échantillon pourrait permettre de vérifier la robustesse de cette observation, et le cas échéant des entretiens permettraient de mieux comprendre ce qui amène les femmes et les hommes à diverger sur cette question.

BIBLIOGRAPHIE

Articles de revue

ALEMAN, J. et WOODS, D. (2018), « Inductive constructivism and national identities: letting the data speak », *Nations and nationalism*, vol. 24, n° 4, pp. 1023-1045.

ARIELY, G. (2020), « Measuring dimensions of national identity across countries: theoretical and methodological reflections », *National identities*, vol. 22, n° 3, pp. 265-282.

BARTOLINI, S. (2005), « La formation des clivages », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 12, n° 1, pp. 9-34.

BAWIN-LEGROS, B. (1988), « Belgique ou être Belge? », *Cahiers internationaux de sociologie*, vol. 84, n° 84, pp. 151-160.

BILODEAU, A. et TURGEON, L. (2021), « Boundaries of the nation(s) in a multinational state: Comparing Quebecers and other Canadians' perspectives on national identity », *Nations and nationalism*, vol. 27, n° 2, pp. 530-547.

BRICK, J.M. et WILLIAMS, D. (2013), « Explaining Rising Nonresponse Rates in Cross-Sectional Surveys », *The Annals of the American Academy of Political and Social Science*, vol. 645, n° 1, pp. 36-59.

CALUWAERTS, D. et REUCHAMPS, M. (2015), « Combining Federalism with Consociationalism: Is Belgian Consociational Federalism Digging its Own Grave? », *Ethnopolitics*, vol. 14, n° 3, pp. 277-295.

FORET, F. et RIVA, V. (2010), « Religion between Nation and Europe: The French and Belgian "No" to the Christian Heritage of Europe », *West European politics*, vol. 33, n° 4, pp. 791-809.

HERISSON, A. (2018), « Clausewitz versus Foucault : regards croisés sur la guerre », *Cahiers de philosophie de l'université de Caen*, n° 55, pp. 143-162.

JOHNS, R., BENNIE, L. et MITCHELL, J. (2012), « Gendered nationalism: The gender gap in support for the Scottish National Party », *Party politics*, vol. 18, n° 4, pp. 581-601.

KAPLAN, D. (2022), « Distinguishing solidarity from identity in studies of nationhood: An alternative to the civic-ethnic dichotomy? », *Nations and nationalism*, vol. 28, n° 3, pp. 760-776.

LARSEN, C.A. (2017), « Revitalizing the "civic" and "ethnic" distinction. Perceptions of nationhood across two dimensions, 44 countries and two decades », *Nations and nationalism*, vol. 23, n° 4, pp. 970-993.

LEVY, N. (2014), « Measuring multiple identities: what is lost with a zero-sum approach », *Politics, groups & identities*, vol. 2, n° 4, pp. 624-642.

MAYER, N. (2015), « The closing of the radical right gender gap in France? », *French politics*, vol. 13, n° 4, pp. 391-414.

RICCEUR, P. (1991), « Le juste entre le légal et le bon », *Esprit*, vol. 9, n° 174, pp. 5-21.

SINARDET, D. (2013), « How Linguistically Divided Media Represent Linguistically Divisive Issues. Belgian TV-Debates on Brussels-Halle-Vilvoorde », *Regional & federal studies*, vol. 23, n° 3, pp. 311-330.

SPIERINGS, N. et ZASLOVE, A. (2015), « Gendering the vote for populist radical-right parties », *Patterns of prejudice*, vol. 49, n° 1-2, pp. 135-162.

TABACHNIK, M. (2019), « Untangling liberal democracy from territoriality: from ethnic/civic to ethnic/territorial nationalism », *Nations and nationalism*, vol. 25, n° 1, pp. 191-207.

TINSLEY, M. (2019), « Decolonizing the civic/ethnic binary », *Current sociology*, vol. 67, n° 3, pp. 347-364.

VAN GINDERACHTER, M. et LEERSEN, J. (2012), « Denied ethnicism: on the Walloon movement in Belgium », *Nations and nationalism*, vol. 18, n° 2, pp. 230-246.

WRIGHT, M., CITRIN, J. et WAND, J. (2012), « Alternative Measures of American National Identity: Implications for the Civic-Ethnic Distinction », *Political psychology*, vol. 33, n° 4, pp. 469-482.

Contributions à un ouvrage collectif

COUNET, M. (2021), « Les identités solidaires : réflexions sur la sécurité sociale comme vecteur de sens de la communauté », in DEBRAS, F. et NOSSENT, J. (dir.) *Questions d'identités : approches multidisciplinaires*, Liège, Presses universitaires de Liège, pp. 19-37.

DELLA PORTA, D. et KEATING, M. (2008), « How many approaches in the social sciences? An epistemological introduction », in DELLA PORTA, D. et KEATING, M. (éds.) *Approaches and Methodologies in the Social Sciences: A Pluralist Perspective*, Cambridge, Cambridge University Press, pp. 19-39.

DESCHOUWER, K., *et al.* (2015), « Les attitudes communautaires et le vote », in DESCHOUWER, K., *et al.* (éds.), *Décrypter l'électeur : Le comportement électoral et les motivations de vote*, Louvain, Lannoo Campus, pp. 156-173.

GRANDJEAN, G. (2022), « L'institutionnalisation du pouvoir politique en Wallonie. Vers un modèle de différenciation historico-politique », in GRANDJEAN, G., LEMPEREUR, M. et MAQUET, J. (dir.) *Histoire des institutions diachroniques : le pouvoir politique en Wallonie*, Liège, Presses universitaires de Liège, pp. 5-35.

HOGG, M. (2016), « Social Identity Theory », in MCKEOWN, S., HAJI, R. et FERGUSON, N. (éds.) *Understanding Peace and Conflict Through Social Identity Theory: Contemporary Global Perspective*, Cham, Springer International Publishing Switzerland, pp. 3-17.

ITALIANO, P. et JACQUEMAIN, M. (2014a), « 25 ans après, les Wallons sont-ils toujours belges ? », in CARDELLI, R., BORNAND, T. et BRUNET, S. (éds.), *Le baromètre social de la Wallonie : engagement, confiance, représentation et identité*, Louvain, Presses universitaires de Louvain, pp. 111-129.

JACQUEMAIN, M. et ITALIANO, P. (2014b), « L'identité wallonne en clair-obscur. Ce dont on est fier (ou pas) en Wallonie », in CARDELLI, R., BORNAND, T. et BRUNET, S. (éds.), *Le baromètre social de la Wallonie : engagement, confiance, représentation et identité*, Louvain, Presses Universitaires de Louvain, pp. 131-155.

LEMPEREUR, M. (2022), « Le bassin de vie comme modèle de différenciation politique. Réflexion conclusive », in GRANDJEAN, G., LEMPEREUR, M. et MAQUET, J. (dir.) *Histoire des institutions diachroniques : le pouvoir politique en Wallonie*, Liège, Presses universitaires de Liège, p. 442.

LIPSET, S.M. et ROKKAN, S. (1967), « Cleavage Structures, Party systems, and Voter Alignments: An Introduction », in LIPSET, S.M. et ROKKAN, S. (éds.), *Party systems and voter alignments : cross national perspectives*, New York, Free Press, pp. 1-64.

PEGUY, C. (1914), « Note conjointe sur M. Descartes et la philosophie cartésienne », in CAVAZZINI, A. et SOSKIN, J. (éds.) *Charles Péguy. Note sur M. Bergson et Note conjointe sur M. Descartes*, Liège, Presses Universitaires de Liège [2016], pp. 49-197.

TAJFEL, H. (1972), « La catégorisation sociale », in MOSCOVICI, S. (dir.) *Introduction à la psychologie sociale 1*, Paris, Larousse, pp. 272-302.

Ouvrages

ANDERSON, B. (1983), *Imagined communities: reflections on the origin and spread of nationalism*, London, Verso [2006], 240 p.

ARENDT, H. (1963), *Eichmann à Jérusalem : rapport sur la banalité du mal*, Paris, Gallimard [1991], 484 p.

BAYART, J.-F. (2017), *L'impasse national-libérale : globalisation et repli identitaire*, Paris, La Découverte, 229 p.

BILLIG, M. (1995), *Banal nationalism*, London, Sage, 200 p.

BUGEJA-BLOCH, F. et COUTO, M.-P. (2021), *Les méthodes quantitatives* (2^e édition), Paris, Presses Universitaires de France, 128 p.

CASTORIADIS, C. (1975), *L'institution imaginaire de la société*, Paris, Points [1999], 544 p.

CLAISSE, F., COUNET, M. et VERJANS, P. (2017), *Introduction aux doctrines et aux idées politiques : une approche structurale*, Bruxelles, De Boeck Supérieur, 192 p.

ELIAS, N. (1975), *La dynamique de l'Occident*, Paris, Pocket [2003], 320 p.

FUKUYAMA, F. (1992), *La fin de l'histoire et le dernier homme*, Paris, Flammarion, 452 p.

GARY, R. (1956), *Éducation européenne*, Paris, Gallimard [édition numérique 2013], 288 p.

KOHN, H. (1944), *The idea of nationalism: a study in its origins and background*, New York, MacMillan [1948], 735 p.

KUTY, O. (1998), *La négociation des valeurs : introduction à la sociologie*, Louvain-la-Neuve, De Boeck Supérieur [2015], 384 p.

- LAFLEUR, J.-M. et MARFOUK, A. (2017), *Pourquoi l'immigration ? 21 questions que se posent les Belges sur les migrations internationales au XXI^e siècle*, Louvain-la-Neuve, Academia – L'Harmattan, 135 p.
- MAILLARD, J. de et KÜBLER, D. (2017), *Analyser les politiques publiques* (2^e édition), Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 259 p.
- MOUFFE, C. (2016), *L'illusion du consensus*, Paris, Albin Michel, 198 p.
- RENAN, E. (1882), *Qu'est-ce qu'une Nation ?*, Saguenay, SEGEP [2010], 63 p.
- SCHIFFINO, N. et al. (2022), *Fondements de science politique* (2^e édition), Louvain-la-Neuve, De Boeck Supérieur, 572 p.
- SUDMAN, S. et BRADBURN, N.M. (1983), *Asking questions : a practical guide to questionnaire design*, San Francisco, Jossey-Bass Publishers, 397 p.
- TELO, M. (2013), *Relations internationales : une perspective européenne* (3^e édition), Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, 246 p.
- THOREAU, H.D. (1849), *La désobéissance civile*, Paris, Mille et une nuits [2000], 63 p.
- VAN CAMPENHOUDT, L., MARQUET, J. et QUIVY, R. (2017), *Manuel de recherche en sciences sociales* (5^e édition), Malakoff, Dunod, 384 p.

Mémoire

NOIRHOMME, C. (2015), *Être de gauche et conservateur/trice, un paradoxe ? : les attitudes anti-immigration d'électeurs wallons*, Mémoire de Master en Sciences Politiques, à finalité en Administration Publique, Université de Liège, Belgique.

Textes de Loi et Jurisprudence

Constitution belge coordonnée du 17 février 1994 (*M.B.* du 17 février 1994).

Code électoral belge du 12 avril 1894 (*M.B.* du 15 avril 1894).

Cour d'arbitrage, 26 mai 2003, arrêt n° 73/2003.

Sites internet

COPPI, D., « Le trait d'humour de Magette ne fait pas rire au Nord : “Une insulte aux Belges vivant en Flandre et en Wallonie” », *Le Soir*, 7 février 2023, disponible à l'adresse suivante : <https://www.lesoir.be/493786/article/2023-02-07/le-trait-dhumour-de-magette-ne-fait-pas-rire-au-nord-une-insulte-aux-belges> (consulté le 05/05/2023).

DUJARDIN, C., « Niveau de diplôme de la population de 25 ans et plus », *Indicateurs statistiques – IWEPS*, disponible à l'adresse suivante : <https://www.iweps.be/indicateur-statistique/niveau-de-diplome-de-population-de-25-ans-plus/> (consulté le 15/04/2023).

FONTANA, O. et COVOLO, J., « L'extraordinaire taux de syndicalisation des belges reste stable », *RTBF Info*, 13 février 2019, disponible à l'adresse suivante : <https://www.rtbf.be/> (consulté le 14/05/2023).

GESIS – Leibniz Institute for the Social Sciences, *Belgium ISSP 2013 – National Identity III Questionnaire (French)*, disponible à l'adresse suivante : https://search.gesis.org/research_data/ZA5950 (consulté le 15/04/2023).

JACQUEMAIN, M., « Une identité tranquille », *Le Monde Diplomatique*, n° 681, décembre 2010, disponible à l'adresse suivante : <https://orbi.uliege.be/handle/2268/90484> (consulté le 30/03/2023).

JMP, disponible à l'adresse suivante : https://www.jmp.com/en_be/home.html (consulté le 24/04/2023).

STATBEL, *Population par lieu de résidence, nationalité (Belge/non-Belge), état civil, âge et sexe*, disponible à l'adresse suivante : <https://bestat.statbel.fgov.be/bestat/crosstable.xhtml?view=bd99d3d7-5019-44f7-991e-050a9d991641> (consulté le 15/04/2023).

The International Social Survey Programme, disponible à l'adresse suivante : <https://issp.org/> (consulté le 14/03/2023).